

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 114 (1978)

Heft: 16

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

16

1172

Montreux, le 5 mai 1978

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Photo Doris Vogt

LES ENFANTS DE CE MONDE.
**4^e EXPOSITION MONDIALE
DE LA PHOTOGRAPHIE**

SOUS LE PATRONAGE DE L'UNICEF

515 PHOTOS, 238 PHOTOGRAPHES, 94 PAYS.

SAFETY FILM

SAFETY FILM 6040

11



SALON INTERNATIONAL DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

LAUSANNE - PALAIS DE BEAULIEU

3-15 MAI 1978

9 H. À 18 H.

Sommaire

ÉDITORIAL	
Le Pâquier condamné ?	407
COMITÉ CENTRAL	
Comité central commun	408
LHR	409
Chronique du groupe de réflexion	410
Informations CMOPE	410
Soutien à la SPV	411
La SPR en Yougoslavie	411
VAUD	
XXII ^e Congrès SPV	412
Cotisations	412
XX ^e Séminaire SPV	413
Fête du blé et du pain	413
La zone pilote de Rolle	413
Ecole à la montagne	414
GENÈVE	
Convocation	414
AAA du 11 avril 1978	415
Séance des délégations	416
Enseignement complémentaire	417
André Pautex	417
Heures grises, heures claires	417
A Mme la présidente !	417
NEUCHÂTEL	
Assemblée générale	418
Commission pédagogique	419
Section du Locle	419
JURA	
Enseignants à programme partiel	420
680 adhésions	421
J'ai retenu de mes lectures	421
Document CIP	422
Centre de perfectionnement	422
FRIBOURG	
Salaires dans les classes enfantines	424
VALAIS	
Perfectionnement 1978	425
Paroles de handicapé	425
DIVERS	
ARPEA	426
Radio	426
Bibliographie	426
Huit jours pas comme les autres	426

éditeur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, chemin des Cèdres 9,
1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : **IMPRIMERIE CORBAZ S.A.**, 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.

Editorial

Le Pâquier condamné ?

Qui se souvient encore de ce que représente Le Pâquier pour les enseignants suisses ? Un rapide sondage (pas du tout scientifique) auprès de quelques collègues non initiés aux « choses » des comités cantonaux ou romands m'incite à penser que ce projet vieux maintenant de près de 10 ans est tombé dans l'oubli ou presque...

Le Pâquier, c'est d'abord un charmant village de la Gruyère. Mais c'est surtout un vaste projet de création d'un centre de formation continue géré par les enseignants, à l'intention des enseignants. La mémoire vous revient-elle ?

Souvenez-vous, il y a eu, à l'époque, une « collecte » organisée à travers toute la Suisse pour permettre l'acquisition du terrain. Le 30 juin 1971, la FORMACO, organe émanant des associations suisses d'enseignants, devenait propriétaire des quelque 16 000 m² nécessaires à la construction de ce centre.

Et puis, plus rien ou plus précisément de multiples discussions, rapports, tractations qui sont demeurés vains. C'est que les temps ont changé...

Avant 1970, l'essentiel des cours ou autres manifestations de perfectionnement étaient organisés par les associations d'enseignants. Une tentative de regrouper les efforts, de centraliser géographiquement les réalisations et de créer un lien s'avérait donc riche de promesses. Les autorités de l'époque se montraient également intéressées. Il n'en fallait pas plus pour que nos associations se lancent dans l'aventure, la SPR également au sortir de son congrès de La Chaux-de-Fonds dont le rapport sur l'éducation permanente préconisait précisément la prise en charge du perfectionnement par les enseignants.

Or, durant ces cinq à sept dernières années, les conditions favorables de l'époque ont disparu. Tous les cantons, à quelques exceptions près, ont créé des centres de perfectionnement et ont réaffirmé, notamment en Suisse romande, que la formation de base et la formation continue des enseignants devaient demeurer une affaire cantonale. La récession de ces quatre dernières années a raréfié les subventions de toute nature destinées au perfectionnement. Dès lors se posait aux initiateurs du Centre du Pâquier le problème de la rentabilité de cette institution. Comment faire vivre une telle réalisation en ne pouvant l'occuper que durant les périodes de vacances ?

Un terrain sans rien de construit coûte et cela d'autant plus qu'une partie du financement a fait l'objet d'un prêt, à intérêt réduit, de l'une des associations concernées. Actuellement il est donc fortement question de vendre ce terrain et de rechercher une autre solution en Suisse alémanique où certaines propositions intéressantes sont apparues. La fin d'un rêve ? Peut-être...

La SPR ne s'avoue toutefois pas battue. Elle vient de demander un délai. Elle cherche des appuis auprès des organisations d'enseignants d'Europe occidentale. Elle a déjà pris des contacts précis en France, en Angleterre. Parviendra-t-elle à chef assez tôt ? Ce n'est pas sûr, mais l'effort vaut la peine d'être tenté. Il n'est jamais bon de rester sur un échec.

A suivre donc !

F. Bourquin.

Comité central

Comité central commun SLV-SSPES-SPR

Berne, samedi 22 avril 1978

Traditionnellement, les trois comités centraux des grandes associations suisses d'enseignants consacrent une séance à débattre des problèmes qui leur sont communs. Depuis quelques mois, les liens entre la SPR, le SLV et la SSPES se sont intensifiés notamment sous la pression de quelques événements par exemple la défense de la loi sur les hautes écoles et la recherche (LHR), la lutte contre les atteintes à certaines libertés fondamentales des enseignants ou encore la préparation du prochain Congrès de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (CMOPE).

C'est donc dans un climat serein mais sérieux que s'est ouverte cette séance présidée pour l'occasion par Willy Schott, président du SLV.

Les problèmes prioritaires

SPR

Jean-Jacques Maspéro trace brièvement les quelques éléments qui motivent à l'heure actuelle les actions de la SPR : préparation du Congrès de Fribourg traitant du statut de l'enseignant et des retombées prévisibles dans de nombreux domaines, appui logistique aux sections à propos de la semaine de cinq jours, de l'inégalité des salaires entre hommes et femmes et de la défense de membres dont le contrat est résilié abusivement. Il ne s'agit en fait que d'un échantillon des actions SPR, mais les problèmes touchant au statut des maîtres sont finalement communs à toutes nos organisations. Le président SPR souhaite que les recherches actuellement entreprises dans le cadre de notre prochain Congrès puissent être utiles à tous.

SSPES (Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire)

Le président Guido Staub rappelle que la SSPES est en pleine mutation après avoir modifié ses statuts pour devenir une véritable organisation faîtière et non plus un ensemble de sections de spécialistes par discipline. Il a été créé depuis peu des sections cantonales et les problèmes syndicaux prennent de plus en plus d'importance comme au SLV ou à la SPR.

Deux autres préoccupations retiennent l'attention de cette association : la formation continue et l'éducation perma-

nente des enseignants secondaires et le devenir du gymnase.

SLV (Association des enseignants primaires alémaniques)

Le SLV s'est donné récemment de nouveaux principes de base qui doivent régir son activité (voir « Educateur » n° 2/78 page 28). Les retombées en sont les suivantes :

Au niveau des membres, meilleure prise de conscience de l'importance de l'action commune et nouvelle orientation plus syndicale. Le respect des 24 thèses admises permettra les innovations tout en préservant les structures fortement influencées par l'histoire du SLV. Une possibilité accrue de réaliser concrètement, dans le milieu scolaire, les principes émis.

Au niveau de la presse, bien que ces principes aient été envoyés à toute la presse, les échos sont peu nombreux.

Au niveau des autorités scolaires, bon accueil de ce texte par le conseiller fédéral Hürlimann. De plus la Conférence suisse des chefs de départements de l'instruction publique recevra le SLV en septembre prochain pour discuter de ces thèmes.

Congrès CMOPE

Ce congrès aura probablement lieu en 1982 à Montreux. Il appartient donc aux trois associations représentées d'en assurer la préparation ce qui n'est pas une mince affaire compte tenu du nombre très élevé de délégués. Il est notamment question de budget vu le report de 1980 à 1982 et c'est là un des principaux soucis de Charles Jaccard qui sera l'un des responsables de cette vaste opération.

Il est encore question de la création d'un film dont la première serait réservée aux congressistes mondiaux. Ce film présenterait la Suisse vue par les enfants et adolescents de ce pays. Nos collègues du SLV ont déjà pris un certain nombre de contacts et présentent un avant-projet. Le principe d'une commission d'étude regroupant des délégués des trois associations est admis.

KOSLO et l'EDK (CDIP)

Définissons tout d'abord ces quelques sigles :

KOSLO (en français CASE) = Con-

férence des associations suisses d'enseignants, autrement dit, l'organisation faîtière des enseignants.

EDK (en français CDIP) = Conférence suisse des chefs de départements de l'instruction publique.

Il faut encore savoir pour comprendre les mécanismes de consultation qui fonctionnent au niveau fédéral que la CDIP a créé depuis des années déjà une commission pédagogique où sont représentés les enseignants par le truchement de la CASE.

Or, le rapporteur, M. Baumberger (SEB-SEL), délégué des enseignants à la commission pédagogique, souhaite faire part d'un certain nombre de réflexions sur le fonctionnement de la participation au sein de cette instance.

Qu'attendons-nous de nos délégués, quelles sont les possibilités d'influencer les décisions officielles, quel rôle doit-on y jouer, autant de questions que l'on doit se poser.

L'orateur relève les points suivants :

— Finalement, les décisions appartiennent à l'autorité et les enseignants ne siègent que dans des organes consultatifs dont le seul pouvoir est de faire des recommandations.

— Le budget à disposition est de 0,3 % du budget général de l'éducation en Suisse. C'est peu et encore les enseignants n'en détiennent pas la clé...

— Les seules possibilités d'influence réelle des décisions dépendent des qualités personnelles des représentants des associations d'enseignants quand on sait que l'essentiel des membres de la commission pédagogique sont des fonctionnaires des départements.

— Pour améliorer cette situation, il conviendrait que les représentants des enseignants siègent en tant que mandataires d'une association puissante et capable de définir les grandes lignes d'une véritable politique de l'éducation. Or, la CASE est encore trop faible et les représentants des enseignants sont trop souvent les porte-parole de leurs associations régionales respectives quand ils ne s'expriment pas plus simplement à titre personnel !

Ce constat peut paraître amer, il est pourtant le reflet d'une réalité. Aussi et toujours selon l'orateur, il convient de renforcer les structures de l'association faîtière pour ne plus se contenter d'un droit de critique mais d'utiliser efficacement le droit de participation qui peut nous être offert par ce canal. Il convient aussi d'améliorer les rapports entre les délégués et la base, de mieux « conscientiser » nos collègues de l'importance des décisions qui peuvent se prendre à cette échelle.

La discussion qui suivit ce brillant exposé fait apparaître la contradiction qu'il y ait entre les conceptions fédéristes bien ancrées chez nous et le renforcement d'un organe national. Finalement, l'assemblée prend acte de ce rapport de situation et décide de tenter d'y remédier non pas en créant un organisme parallèle à la CASE mais en tentant de renforcer son pouvoir en la dotant de structures mieux adaptées à son véritable mandat.

Ecoles suisses à l'étranger

Depuis 1965, nos collègues du SLV tentent, au niveau fédéral, d'éclaircir le statut des écoles suisses à l'étranger. Après plusieurs tentatives, ils sont parvenus à influencer les autorités fédérales et à créer ainsi une commission extra-parlementaire fonctionnant à titre consultatif pour le compte du Département fédéral de l'intérieur. A l'occasion d'un changement de structures, le SLV souhaiterait pouvoir continuer à s'occuper de ce problème. L'assemblée, reconnaissant que la CASE est mal équipée pour résoudre les problèmes qui peuvent se poser dans ce domaine, admet l'idée de la création d'un organe représentatif des trois grandes associations suisses.

Libertés et interprétations

La Constitution fédérale garantit notamment un certain nombre de libertés individuelles comme la liberté de royance, de domicile, etc. Depuis quelques années, on constate que certains cantons interprètent dans un sens restrictif certaines de ces libertés notamment dans le statut fait aux enseignants. Il convient donc que nos trois associations unissent leurs efforts tant dans la recherche d'arguments et de textes légaux que dans l'action de soutien lorsque se posent des cas concrets. Ce problème sera l'objet d'une étude dans les différents comités.

Du côté de la SPR

Le comité central SPR a tenu séance ce matin même à Berne pour préparer les discussions avec nos collègues. Il a également traité rapidement des points suivants :

- Rapport sur la semaine de cinq jours ou neuf demi-journées d'école).
- De CIRCE III et de la procédure de consultation du rapport intermédiaire qui devrait paraître sous peu.
- Du référendum lancé contre le projet de loi sur la formation professionnelle.
- De diverses questions de gestion.

FB.

Les enseignants suisses unis pour la défense de la loi sur les hautes écoles et la recherche

Une information régulière, de fréquents rappels soulignant l'importance de cette votation pour l'avenir de l'école en Suisse, telles sont les intentions du Comité central de la SPR qui vous soumet aujourd'hui un troisième article consacré aux objectifs principaux du projet de loi.

Le projet a trois objectifs essentiels :

- Aider les hautes écoles cantonales et encourager la recherche.
- Coordonner l'enseignement supérieur suisse et la recherche financée par la Confédération.
- Sauvegarder le libre accès aux hautes écoles.

Pour réaliser ces objectifs, le projet de loi prévoit, **dans le domaine des hautes écoles**, les innovations et améliorations suivantes :

— Un **renforcement de la coordination** visant à apporter des améliorations dans les hautes écoles et à obtenir une utilisation optimale des moyens disponibles.

— Moyens nécessaires à cette coordination : **planification commune**, cantons, Confédération, information réciproque et accords.

— L'amélioration du système de subventionnement :

— Maintien des deux modes de subventionnement.

— Simplification du calcul des subventions pour l'exploitation : en lieu et place du plafonnement, les dépenses d'exploitation effectives sont prises en considération, pour autant qu'elles soient prévues dans la planification ; ces dépenses sont en partie prises en charge par la Confédération selon des taux fixés.

— **Supplément pour l'instruction des étudiants non domiciliés dans le canton** (Suisse et étrangers) à titre de rétribution pour les services rendus au plan national par les huit universités cantonales.

— Subventions pour les investissements : les dispositions de la LAU ont fait leurs preuves ; **nouveau : délimitation plus nette entre les subventions pour l'exploitation et les subventions pour les investissements.**

— Mesures particulières destinées à assurer une offre de places d'études suffisante : évaluation des possibilités d'accueil, mesures administratives prises en vue d'une répartition équitable des places d'études existantes, ainsi que mise à disposition, par les Chambres fédérales, de crédits spéciaux destinés à créer de nouvelles places d'études en situation de crise (article 18 du projet de loi).

— La mise en place, au niveau de

l'organisation, de nouvelles structures susceptibles de promouvoir, entre la Confédération et les cantons, une collaboration groupant des partenaires de plein droit et qui s'étend également aux hautes écoles ; c'est ainsi que les responsables politiques, soit le chef du DFI et les directeurs de l'instruction publique des cantons universitaires et de trois cantons non universitaires sont appelés à développer et à mettre en œuvre une politique universitaire commune au sein d'un organisme qui porte le nom de « Conférence gouvernementale pour les questions relatives aux hautes écoles ». Les hautes écoles prendront une part active à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette politique, notamment au sein de la **Commission de planification des hautes écoles**. Le **Conseil de la science** doit être maintenu et ses activités porteront essentiellement sur l'élaboration de propositions relatives à des conceptions générales et sur l'étude de problèmes fondamentaux touchant l'enseignement et la recherche.

Nouveautés et améliorations dans le domaine de la recherche :

— Coordination efficace entre les organes exerçant, dans le domaine de la recherche, une activité subventionnée par la Confédération (institutions chargées d'encourager la recherche, hautes écoles fédérales et leurs instituts annexes, offices fédéraux) ; harmonisation des activités de ces organes avec celles des établissements de recherche universitaires et industriels sur la base d'une **planification souple et judicieuse**.

— Introduction de crédits cadres à moyen terme.

— Parachèvement de l'instrumentarium institué par la Confédération dans le domaine de la politique de la recherche.

Constatons pour conclure qu'avec la nouvelle loi sur l'aide aux hautes écoles et la recherche, la Confédération dispose d'un instrument juridique solide qui doit lui permettre de pratiquer, en matière de recherche et dans le domaine universitaire, une politique moderne, adaptée aux conditions actuelles.

Fragments d'un discours sur le sort du fonctionnaire

(D'après un manuscrit anonyme — et fort endommagé — du XX^e siècle)

(...) Lorsque les temps, pour la société des hommes, se font difficiles, il se trouvera toujours quelques bons apôtres pour dire que le fonctionnaire est heureux dans son état, qui est la sécurité, la stabilité mêmes. Qu'il prenne donc la peine de regarder ailleurs ! Il verra beaucoup de ses frères humains dans l'affliction, privés de leur gagne-pain, et plongés dans l'angoisse par le souci de leur famille et de son devenir. Dans ces jours de misère, combien le sort du fonctionnaire est différent ! Son salaire, certes, n'est point élevé, mais il n'a pas, comme tous les autres, le souci du lendemain. La société, qui l'a pris comme serviteur, l'a placé définitivement sous son aile puissante et protectrice. (...)

Mais quand les affaires, qui déperissaient, tout soudainement reprenaient vie, le fonctionnaire, espérant recevoir lui aussi les bienfaits de la sève remontante, entendra à peu près le même langage qu'aux temps de la disette. Oui, bien sûr, son salaire est petit, et il est vrai qu'il le gagne honorablement à la sueur de son front. Mais qu'il se garde bien d'oublier son incomparable privilège : seul entre tous, il est dans l'assurance de sa place, que son postérieur peut tiédir en toute quiétude, et dont de fins esprits, non sans quelque malice, ont tiré l'ironique appellation de « rond-de-cuir ». De quoi se plaindrait-il, en vérité, lui qui bénéficie de l'inamovibilité, comme les héros mythiques recevaient, des dieux, le don de l'immortalité ? Car le fonctionnaire a ce bonheur, très rare, d'être nommé, s'il en est digne, pour une durée INDÉTERMINÉE, et l'usage, de mémoire de rond-de-cuir, a fait de ce terme vague un équivalent d'ILLIMITÉ. (...)

Si la période des vaches grasses n'est pas trop brève, le sort du fonctionnaire s'améliore cependant. Car le voici, ce timide, qui fait montre d'une certaine audace, et qui ose demander que l'on ajuste son salaire aux temps qui courrent. L'Etat, bon prince, après s'être, comme il se doit, fait tirer l'oreille, accède finalement à la requête de son fidèle serviteur. (...) Le fonctionnaire pourrait alors connaître un bonheur sans mélange, s'il ne se trouvait hélas quelques esprits chagrins pour déverser sur lui des paroles recuites au fiel de la jalousie. C'est par trop de priviléges, dira-t-on au fonctionnaire, que de vous accorder le beurre et l'argent du beurre, et de vous traiter avec une telle munificence. Ainsi le fonctionnaire n'est-il jamais heureux tout à fait. (...)

Le serviteur de l'Etat devra pourtant boire jusqu'à la lie le calice de l'ingratitude, car voici que l'on sape désormais, à bas bruit, le privilège de la sécurité, que l'on mettait naguère dans la balance de l'équité salariale afin d'équilibrer la plate escarcelle du fonctionnaire. Des esprits astucieux se livrent à l'analyse de l'épithète INDÉTERMINÉ, dont le caractère ambigu saute aux yeux les moins affutés, pour peu que l'on écarte d'un revers de la main les traditions et les usages d'ancienne mémoire, qui lui conféraient une signification rassurante. Une durée INDÉTERMINÉE, disent certains experts, n'est qu'une durée dont PERSONNE N'A FIXÉ LA LIMITÉ, et non une durée dont PERSONNE NE PEUT FIXER LA LIMITÉ. (...)

Ainsi le fonctionnaire se sent-il abusé une fois encore, et en dépit de sa loyauté envers l'Etat son maître, il finit par oser se demander, avec les inévitables remords des candidats au régicide symbolique, s'il n'est pas considéré comme le dindon de la farce. (...)

Il est bien connu que l'injustice ressentie peut conduire aux sentiments les plus violents, et que la déloyauté livre parfois ses armes à ceux qui en pâtissent. Ainsi le fonctionnaire. (...)

N. B. — Nous ne pouvons malheureusement publier la conclusion de ce discours, dont le manuscrit a subi, comme dans plusieurs autres passages, des atteintes irréparables et interdisant tout déchiffrement. Nos lecteurs compléteront d'eux-mêmes, et sans difficulté.

M. M.

Informations CMOPE

L'Organisation internationale du travail publie une étude sur la rémunération des enseignants

Dans les pays développés, comme dans ceux en voie de développement, les instituteurs en début de carrière sont souvent moins payés que les ouvriers occupant leur premier emploi dans l'industrie.

Comme pour quelques autres professions, l'influence d'un instituteur (collectivement ils représentent plus de 2 % de la population active) se fait sentir sur le climat économique et social d'un pays durant une quarantaine d'années. Et pourtant il lui faut peut-être trente ans — souvent juste avant la retraite — pour rattraper l'ouvrier sur l'échelle des salaires, bien longtemps après que ses premiers élèves soient arrivés à leur tour sur le marché du travail.

C'est l'une des constatations d'une étude du BIT qui porte sur 70 pays et passe en revue les méthodes utilisées pour déterminer les salaires des instituteurs en comparant ces salaires à ceux d'autres professions.

L'augmentation progressive des salaires, les compensations accordées pour d'autres tâches que l'enseignement, la difficulté de recruter dans les zones isolées ou dans les grandes villes, tels sont quelques-uns des facteurs qui doivent influer sur la fixation de la rémunération des instituteurs. Mais ces considérations varient d'un pays à l'autre et, parfois, dans un même pays, d'une ville à une autre. Il est donc impossible de parvenir à des règles absolues sur une échelle globale.

Cependant, pour arriver à une comparaison internationale valable, il est apparu que les salaires moyens dans l'industrie fournissaient le terme de comparaison le plus pratique avec les salaires de début dans l'enseignement primaire.

Bien que l'étude ne tire pas de conclusions, certaines tendances semblent se dégager. Sur plusieurs années, on constate que la différence s'est réduite entre les salaires des enseignants du primaire et du secondaire et les niveaux supérieur et inférieur de l'échelle des salaires. Cela peut se justifier socialement, mais peut refroidir l'enthousiasme en vue d'obtenir des qualifications plus élevées, ce qui peut provoquer, par conséquent, une détérioration générale du niveau de l'éducation, indique l'étude.

On constate aussi que, dans certains systèmes, les enseignants diplômés du secondaire, comme ceux du primaire, per-

oivent, en début de carrière, des salaires moyens inférieurs à ceux offerts dans industrie.

Le salaire que perçoivent les enseignants est le reflet de l'importance que la société accorde à la profession. L'étude souligne que la question se pose souvent dans ces termes : « Le pays peut-il se permettre de payer ? », mais qu'elle pourrait aussi se poser en d'autres termes : « Le pays peut-il se permettre de ne pas payer ? » Après la famille, l'enseignant est celui qui a le plus d'influence sur la prochaine génération.

SOUTIEN DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE ROMANDE AUX REVENDICATIONS DES ENSEIGNANTS VAUDOIS

La Société pédagogique romande (SPR) groupant 7000 enseignants romands appuie sans réserves les revendications de sa section vaudoise concernant la « semaine de 5 jours ».

Actuellement, la durée de l'horaire scolaire vaudois représente un record mondial. Les élèves vaudois travaillent 5 heures trois quarts de plus par semaine que les autres élèves romands et suivent le même programme !

La Société pédagogique romande demande expressément qu'une réelle interruption hebdomadaire soit accordée et qu'une semaine de 9 demi-journées d'école soit instituée dans l'ensemble des cantons romands.

Comment atteindre le président SPR ?

Jean-Jacques Maspéro, président de la Société pédagogique romande, peut être atteint aux adresses et numéros de téléphone suivants :

Domicile : chemin de Mancy 1b,
1222 VESENNAZ/GE. Tél. (022)
52 19 50.

Bureau local : président SPR, 1245
COLLONGE-BELLERIVE/GE. Tél.
(022) 52 35 27.

Bureau SPR : chemin des Allinges
2, 1006 LAUSANNE.

La SPR en Yougoslavie

Ou presque ! Car dès l'instant où vous avez l'occasion de lier conversation avec l'habitant, vous pouvez vous rendre compte à quel point le... cantonalisme (!) existe dans cette région des Balkans.

Chaque république préserve jalousement son autonomie. On peut même ajouter que la tendance actuelle du gouvernement central est de favoriser la décentralisation.

Nous avons passé (une Genevoise, un Jurassien et un Neuchâtelois) une semaine extraordinaire en Voïvodine et en Serbie. C'est à Novi-Sad, capitale de la Voïvodine, que nous avons été reçus par le premier secrétaire du « DIP » de la république située au nord de la Yougoslavie, à la frontière de la Hongrie. C'est dans une ambiance très détendue et très amicale qu'un dialogue passionnant nous a permis d'entrevoir ce que permet une autogestion intelligemment conçue, débarrassée de toute influence politique, de toute ingérence de politicien gauchisant, centriste ou de droite puisqu'il n'y a qu'un seul parti et que la concurrence, bénéfique peut-être dans le monde économique mais moins positive dans l'arène politique, cette concurrence où chacun veut proposer SON école, cette concurrence n'existe pas. A part le portrait du président suspendu vraiment partout où il est possible d'accrocher un tableau (à ce propos, la plupart des photos ne sont pas du tout récentes et laissent à penser qu'on n'attache pas toute l'importance qu'on pourrait croire à la personnalité du maréchal) on ne se croit vraiment pas à l'est de l'Europe. Car ce pays a su refuser toute tutelle, communiste ou capitaliste, voire bancaire et pétrolière.

Qu'il est reposant et enthousiasmant de parler à des personnes qui, à aucun moment, ne laissent sentir qu'une barrière sépare celui qui décide de ceux qui obéissent. Et ça fonctionne pour le moins aussi bien que chez nous ! Je m'attendais à voir

une armée de fonctionnaires chargés de la bonne marche de l'école. A ma surprise, huit ou neuf personnes assument le « pouvoir » à l'échelle de la république. Huit ou neuf pour 21 000 km². Une densité très efficace.

Cet état-major très réduit laisserait supposer que l'administration est simplement dispersée. Nouvelle surprise dans le terrain, l'autogestion donne une autonomie étonnante aux écoles qui s'organisent localement, où chacun se sentant responsable SANS ressentir aucun malaise donne le meilleur de lui-même et travaille intensément à la réussite de l'entreprise, du concierge au directeur, puisque tous ont leur mot à dire, avec les parents également. Tous disposent de pouvoirs décisionnaires...

Les nombreuses écoles que nous avons visitées ne sont pas des palais. Mais on s'y sent bien. Les cours et les alentours des collèges ne sont pas aussi « bichonnés » que chez nous, de sorte que les élèves sont chez eux et ne risquent pas trop de se retrouver nez à nez avec des panneaux « à ban »... Il n'y a pas eu de concours de prestige entre les architectes.

Certes la TV est encore noir-blanc. Mais je n'ai pas pu compter les installations magnétoscope-récepteur TV... Et les cassettothèques sont bien fournies.

Les jardins d'enfants feraient pâlir nos collègues, du moins dans le canton de Neuchâtel. Leur équipement est fonctionnel ET charmant. Les cuisines sont bien conçues et le spectacle souvent répété de soixante à septante bambins mangeant ensemble est toujours touchant. On y entend bavarder dans 3 à 4 langues. Les chambres de repos invitent à la sieste... Je n'ai fait qu'effleurer le sujet. Nous reviendrons, les trois participants à cette excursion pédagogique, développer les péripéties de ce voyage.

J.-P. Buri.



XXII^e CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Samedi 13 mai 1978, 8 h. 30, Palais de Beaulieu, Lausanne

Election au Comité cantonal de la SPV et au conseil d'administration du fonds de prévoyance SPV

Une seule candidature est parvenue au secrétariat général, celle de notre collègue Monique Schafroth.

Vérifiée par l'Assemblée des délégués du 19 avril 1978, elle sera soumise aux assemblées générales du XXII^e congrès SPV. Conformément aux statuts, bien que Monique Schafroth, membre du CC, soit connue de beaucoup d'entre vous, nous la présenterons brièvement.

MONIQUE SCHAFROTH

Née en 1950, brevetée maîtresse de travaux à l'aiguille en 1971, membre de la SPV depuis 1971, enseignant actuellement à Aigle, Monique Schafroth, domiciliée à Vileneuve, fait partie de la section d'Aigle. Animatrice en 1972 du premier cours de macramé destiné à des collègues, elle s'est aussi très tôt intéressée aux activités des associations, participant aux assemblées tant de sa section que de l'Association vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille. Elue en 1973 au Comité cantonal, elle y a assumé diverses tâches, en particulier dans le domaine de la formation continue. Actuellement, outre la vice-présidence, elle est responsable de la chronique vaudoise de l'« Educateur ». Avec l'assentiment de la section d'Aigle, elle accepte de poser sa candidature pour un nouveau mandat.

Propositions des sections

Deux propositions des sections sont parvenues au secrétariat général. Conformément aux statuts de la SPV, l'Assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise sera appelée à s'exprimer à leurs propos au point 8 de son ordre du jour.

Proposition de la section de Lausanne

Selon l'article 35 des statuts SPV, l'assemblée de la section régionale de Lausanne, réunie le 16 mars 1978, propose pour le congrès SPV du 13 mai 1978 la résolution suivante :

Les membres de la Société pédagogique vaudoise, réunis en congrès ordinaire le 13 mai 1978, demandent pour leurs collègues enseignant en 4^e année rénovée (4^e RN) :

- « L'introduction d'un cours complémentaire théorique et didactique apportant aux maîtres une vision globale et approfondie du français, dans les délais les plus brefs ; »
- « Le maintien de l'après-midi d'appui hebdomadaire : une séance sur deux sous la conduite d'un animateur, l'autre étant autonome avec organisation interne ; »
- « Un effectif maximum de 20 élèves par classe permettant d'appliquer efficacement les nouvelles démarches pédagogiques. »

Proposition de la section d'Aigle

Au cours de l'assemblée de printemps, la section SPV d'Aigle a décidé de transmettre au Comité cantonal la proposition suivante :

« La section d'Aigle demande que, dans la future EN 80, les maîtres de pédagogie, méthodologie, didactique aient une expérience EFFECTIVE de l'enseignement primaire, que les maîtres de psychologie aient une expérience EFFECTIVE de la psychologie scolaire. »

Secrétariat général SPV.

Cotisations 1978

Suivant décision du Congrès 1977, elles s'élèvent à :

membres actifs

y compris cotisation de la section :
Fr. 134.—

Les membres actifs de la section de Ste-Croix qui encaisse elle-même ses cotisations locales, ne paient cependant que :
Fr. 129.—

membres associés

y compris cotisation de la section :
Fr. 26.—

Les membres associés de la section de Ste-Croix qui perçoit elle-même ses cotisations locales ne paient toutefois que :
Fr. 21.—

Nous vous remercions de vous acquitter sans tarder de votre contribution 1978 au CC 10 - 2226.

Le bulletin de versement encarté dans un précédent numéro de l'*« Educateur »* vous y aidera ; il constituera ensuite votre carte de membre : gardez-le donc soigneusement.

S'il s'est égaré, c'est volontiers que le secrétariat général vous en enverra un autre pour vous faciliter le paiement.

ATTENTION

LORS DU CONGRÈS DU 13 MAI 1978, EN CAS DE VOTATION OU D'ÉLECTION AU BULLETIN SECRÉT, SEULE LA CARTE DE MEMBRE 1978 SERA VALABLE.

ABONNEMENT A L'*« EDUCATEUR »*

Pour un membre actif :
compris dans la cotisation

Pour un membre honoraire :
Fr. 28.—

Pour un membre associé (s'ajoute à la cotisation de membre associé !) :
Fr. 28.—

Pour un retraité à la fois membre honoraire et membre associé (s'ajoute à la cotisation de membre associé !) :
Fr. 12.—

Secrétariat général SPV.

XX^e séminaire SPV

Crêt-Bérard 16, 17 et 18 octobre 1978.

Expression orale avec des enfants inadaptés

Alain Knapp, directeur de l'Institut pour la connaissance et le développement de la personnalité créatrice à Paris, sera l'animateur du cours organisé en collaboration avec les associations des maîtres de classes de développement et des maîtres de l'enseignement spécialisé.

Les participants aborderont certains mécanismes de la création verbale ou gestuelle par la pratique d'exercices précis. Des temps de réflexion sur la méthode sont également prévus afin d'aller, au-delà des trucs et des recettes, vers une utilisation durable d'une pédagogie de l'expression.

Bulletin d'inscription et tous détails sur le XX^e Séminaire dans l'*« Educateur »*, N° 24 du 25 août 1978.

Secrétariat général SPV.

Fête du blé - Fête du pain

L'affiche officielle dessinée par une classe lausannoise

Le jury du concours d'affiches ouvert dans les classes vaudoises a choisi parmi 140 envois venus de tout le canton l'un des projets de la classe lausannoise de Mme Madeline Messer et lui a décerné le premier prix. Il a d'autre part attribué une distinction hors concours à la classe de M. Gabriel Mettraux à Echallens, deux autres prix et quatre récompenses à des classes de Pully, Echallens, St-Barthélémy, Aigle et Oulens.

Toutes les classes ayant participé à l'animation seront invitées à la fête

Au vu de la très belle participation à ce concours, le comité d'organisation a décidé d'offrir gratuitement le spectacle aux classes qui ont dessiné des projets d'affiches. Cette invitation sera étendue à toutes les classes qui auront effectivement pris part à l'animation et transmis les résultats de leurs travaux. Cette re-

présentation aura lieu le 22 août à 14 h. 30 (adultes accompagnants : Fr. 20.— au lieu de Fr. 30.— 40.— et 50.—).

Prix spécial d'entrée au spectacle pour les classes vaudoises

C'est en effet ce mardi 22 août à 14 h. 30 que le comité de la Fête du blé - Fête du pain organise une représentation réservée aux classes de notre canton. Les maîtres peuvent commander dès maintenant des billets pour leurs élèves au prix spécial de Fr. 5.— (adultes accompagnants : Fr. 20.— au lieu de Fr. 30.—, 40.— et 50.—). Ils peuvent également demander à visiter gratuitement ce jour-là (ou un autre jour jusqu'au 3 septembre inclus) l'exposition sur les thèmes de la culture des céréales, de la meunerie et de la boulangerie (avec projections de diapositives et de films), et à participer à une cuison de pain.

S'adresser à la Guilde des spectateurs, 2, rue de l'Ale à Lausanne, tél. (021) 23 22 55 (de 14 à 17 h.).

AIR DES ZONES PILOTES

La zone pilote de Rolle

En juillet 1978, la première volée d'élèves terminera sa scolarité obligatoire dans la zone pilote de Rolle après y avoir passé six ans.

Ces élèves n'auront jamais subi d'examen d'entrée en classe supérieure ou au collège, ni été répartis dans des sections. Ils obtiendront néanmoins des certificats différents, permettant à certains de poursuivre des études, à d'autres d'entrer en apprentissage. Cette différentiation des élèves, qu'on peut appeler aussi orientation et sélection, est opérée dans la zone pilote de Rolle par le moyen de cours à niveaux, de cours d'aptitudes et d'options.

Niveaux

L'entrée en zone pilote se fait en 5^e année, par la promotion habituelle de 4^e à 5^e.

Dans les 4 classes qui constituent à Rolle la volée de 5^e année la plupart des heures se passent avec le maître de classe, au moins pour les disciplines de base soit le français, les mathématiques et l'éveil. Comme c'est le cas à Vevey, il est donné à Rolle un enseignement de l'allemand en rénovée déjà. En 5^e, l'allemand est enseigné dans le cadre de cours à niveaux, par des maîtres spécialistes. Ce qui signifie une répartition de tous les élèves de la volée, à l'occasion des heures d'allemand, en quatre nouvelles classes : une de niveau 1 (élèves obtenant les meilleurs résultats), deux de niveau 2 (élèves moyens, c'est la majorité), une de niveau 3 (élèves les plus faibles, effectif réduit). Au vu de leurs résultats et de leurs aptitudes les élèves changent de niveaux d'allemand au cours de la 5^e année. Pour permettre ces passages, et ils sont nombreux, le programme de base doit être le même dans les trois niveaux. Les maîtres des niveaux 1 et 2 procèdent à des enrichissements de ce programme de base.

A part l'allemand, les autres branches sont encore enseignées en classes hétérogènes. L'année suivante, en 6^e, les cours d'allemand à niveaux se transforment en cours d'aptitudes, avec des programmes et des rythmes de travail de plus en plus différents jusqu'en 9^e année. Les cours de niveau 1, par exemple, tendent à correspondre à ceux qui sont donnés aux élèves des sections prégymnasielles des collèges. Dans cette même 6^e année, le français et les mathématiques sont à leur tour enseignés dans le cadre de cours à niveaux qui se transformeront en cours d'aptitudes en 7^e année.

A partir de la 7^e année, les cours d'aptitudes sont généralisés dans les branches fondamentales et les changements de niveaux tendent à devenir plus rares.

Options

Elles apparaissent en 6^e année. Les élèves (les parents) doivent alors choisir l'une des quatre options suivantes : sciences appliquées, latin, italien, option artisanale, qui recouvrent chacune 4 à 5 heures d'enseignement par semaine.

A partir de la 7^e année, les options offertes sont au nombre de neuf :

— 3 options de type prégymnasial : classique, moderne, mathématiques-sciences ;

— 3 options de type général : commercial A, technique A, littéraire et artistique ;

— 3 options de type pratique : technique B, commercial B, artisanale et pratique.

Durant les trois dernières années de scolarité, toutes les disciplines sont enseignées soit dans le cadre des cours d'aptitudes (c'est le cas pour le français, les mathématiques, les langues), soit dans le cadre des options (c'est le cas pour la physique, les travaux manuels, le latin, etc.).

Structure actuelle

(zone pilote de Rolle)

9 ^e	9 options
8 ^e	cours d'aptitudes (français, langues, mathématiques)
7 ^e	
6 ^e année de préorientation	4 options cours à niveaux (français, mathématiques) cours d'aptitudes (allemand) autres branches : classes hétérogènes
5 ^e année d'observation	cours à niveaux en allemand classes hétérogènes
4 ^e rénovée : classes hétérogènes + allemand	
1 ^e , 2 ^e , 3 ^e années primaires	

Ecole à la montagne

ÉTÉ 1978

A louer grand chalet, tout confort, cuisine bien équipée, 33 places (dortoirs) dont une chambre, situé à 10 minutes des Crosets-sur-Val-d'Illiez, accès facile en voiture, Fr. 900.— la quinzaine plus charges.

S'adresser à : Paul Défago, Champéry, tél. (025) 8 42 28.

Rédactrice de la rubrique vaudoise :
Mme Monique Schafroth 13, Praz-Bérard,
1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

Remarques

Les changements de niveaux pourraient théoriquement se poursuivre jusqu'en 9^e année, mais plusieurs raisons s'opposent à ce mode de faire :

— les élèves se sentirait en perpétuel examen ; une faiblesse passagère dans l'une ou l'autre branche pourrait être sanctionnée par un changement de niveau ;

— les parents désirent être fixés avant la fin de la 9^e année sur l'orientation possible pour leur enfant ;

— les maîtres des dernières années veulent enseigner à des classes dont la composition ne soit pas périodiquement modifiée.

C'est pourquoi les changements de niveaux ont essentiellement lieu en 6^e et en 7^e années.

D'autres articles sur la zone pilote de Rolle paraîtront dans le courant de cette année.

J. Nendaz.

Genève

Convocation

Les membres de la Société pédagogique genevoise sont convoqués en ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE ANNUELLE le mercredi 24 mai 1978, à 17 h., à la salle communale de Thônex.

Ordre du jour

1. Admissions - radiations.
2. Rapport d'activité du comité sur l'exercice écoulé - discussion de ce rapport (voir « Educateur » N° 18).
3. Rapport sur l'exercice financier 1977-1978 - discussion de ce rapport (voir « Educateur » N° 18).
4. Rapport des vérificateurs des comptes.
5. Vote de ces rapports : décharge au comité.
6. Relations école-familles.
7. Fixation du montant de la cotisation annuelle :
 - a) des membres actifs,
 - b) des couples,
 - c) des membres en congé.
8. Election du comité.
9. Discours du président.
10. Ratification de l'élection du président et des vice-présidents.
11. Propositions individuelles et divers.

A la fin de l'assemblée, soit environ à 19 heures, un apéritif sera servi à tous les membres présents. La soirée se prolongera par un repas. Prix : Fr. 25.—. Pour faciliter l'organisation de ce repas, nous vous serions reconnaissants de vous annoncer, par téléphone ou par écrit, avant le 20 mai, au secrétariat de la SPG : 14, bd. Georges-Favon, tél. 29 26 60.

ATTENTION :

« L'assemblée administrative annuelle est obligatoire pour tous les membres actifs sous peine d'une amende de Fr. 20.— pour chaque membre absent qui n'a pas présenté une excuse reconnue valable par le comité » (art. 13, al. 2).

« Tout membre désireux d'appartenir au comité devra faire acte de candidature dans un délai de 8 jours après l'envoi de la convocation de l'AAA » (art. 14).

Excuses et candidatures doivent être envoyées à SPG, 14, bd. Georges-Favon, 1203 Genève.

Pour le comité :

L. Urban, présidente.

Choisissez
votre



CAMPING-BUS **ci**

chez le SPÉCIALISTE
de la branche
où vous trouverez
le plus grand choix exposé

Importateur :
BOURGEOIS-CARAVANES
298, route St-Julien, 1258 PERLY
douane (extrême frontière)
Tél. 71 10 95 - Genève

Compte rendu de l'assemblée générale du 11 avril 1978

Assemblée très fréquentée, malgré le service militaire, les classes vertes, le congrès de l'école moderne qui nous ont privés de la présence de nombreux collègues. Dès la prochaine réunion nous devrons obsolument changer de salle de façon que chacun puisse s'asseoir ailleurs que sur les marches d'escalier ou les bords de fenêtres. Merci à tous les collègues qui suivent avec assiduité nos assemblées.

Après avoir accueilli une vingtaine de nouveaux membres, Erica Louis, qui préside l'assemblée, transmet quelques informations :

Formation continue : La SPG a remis un projet à la DEP au sujet des modalités non encore fixées dans le règlement de l'enseignement primaire à propos du congé sabbatique et des décharges éventuelles pour perfectionnement. A titre indicatif les enseignants secondaires disposent d'un certain nombre d'heures pour formation continue et l'année sabbatique leur est acquise depuis longtemps. La DEP ne s'est pas encore prononcée sur le document SPG. Il est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine délégation, comme aussi : **égalité de salaires enfantines - primaires, stabilisés - brevetés.**

Le mémoire SPG a été déposé à la DEP et le chef du DIP accepte d'entrer en matière. Restent à fixer, là également, les modalités.

Rapport « Équipes pédagogiques »

Discussion intéressante. Plusieurs collègues mentionnent la difficulté de créer une équipe. Il est évident que c'est là le point essentiel. Jusqu'ici rien ne nous a préparés à travailler de cette manière et on ne saurait faire grief à quiconque d'appréhender de quitter une attitude individualiste — celle à laquelle nous formons les études pédagogiques — pour tenter de travailler en équipes. Il faut donc d'une part que les collègues qui, intéressés par cette innovation mais ne se sentant pas prêts à en assumer la charge y renoncent pour le moment et réfléchissent tranquillement à la question avec leurs collègues de bâtiment. Peut-être quelques tentatives de collaboration momentanées (ateliers d'activités créatrices, recherches en environnement, etc.) leur permettront-elles de s'essayer au travail en équipe et d'en tirer des conclusions utiles. D'autre part, il est bien évident qu'il n'est pas question de généraliser les équipes pédagogiques. **Elles doivent rester le choix des enseignants.** Et ceux qui préfèrent travailler seuls doi-

vent bien entendu se sentir entièrement libres de le faire. Il ne s'agit pas de céder à une mode, mais bien d'être à l'aise dans la charge que nous assumons chaque jour : enseigner.

A propos des contacts à établir avec les parents, l'allusion aux proposition libérales est assez mal ressentie. Elle est supprimée du rapport tout en gardant l'idée de la nécessité d'une forme de collaboration avec les familles.

Reste à savoir quelles équipes auront le feu vert pour démarrer en septembre 78 et sur quels critères elles seront choisies. Jusqu'ici la SPG a reçu une dizaine de projets nouveaux (au moment où nous rédigeons ce compte rendu le chiffre a doublé !).

Nos représentants à la commission « Emploi » demanderont à être consultés sur ce point. L'assemblée demande également que les réponses soient communiquées avant le 15 juillet de manière que les nouvelles équipes puissent préparer leur rentrée durant l'été.

Les points suivants sont votés à l'unanimité (sauf point 3 : 20 abst.) :

1. L'initiative de former une équipe pédagogique appartient au **corps enseignant**, c'est-à-dire que les membres d'une équipe sont **volontaires** (pas d'imposition extérieure).

2. Les équipes sont constituées d'enseignants qui manifestent un réel intérêt pour le travail en commun et dont les conceptions pédagogiques sont convergentes.

3. L'enseignant complémentaire est choisi au sein de l'équipe. Ce poste peut être assuré à tour de rôle par d'autres membres du groupe les autres années. Dans ce but, il est nettement préférable que l'enseignant complémentaire travaille à plein temps.

4. L'assemblée de la SPG mandate le comité de poursuivre toutes démarches utiles en vue d'assurer aux équipes pédagogiques des conditions de travail convenables (nombre de classes maximum pour un enseignant complémentaire, durée assurée pour l'équipe, réunion d'école, matériel, etc.).

Evaluation conduite et application

Plusieurs recherches sont en cours en vue de remplacer le carnet de quinzaine par une évaluation qui renseigne mieux parents et... enfants (ne les oubliions pas !) il est donc urgent... d'attendre et de poursuivre l'observation en cours dans différents bâtiments. L'assemblée de la SPG mandate le comité de :

Poursuivre son action en vue de remplacer le système d'évaluation conduite — application actuellement en vigueur par un autre type d'évaluation plus souple, notamment dans le rythme d'attribution et la présentation.

Prix et promotions

Depuis l'envoi de la convocation et du commentaire qui l'accompagnait, diverses informations nous portent à penser que la situation pourrait se débloquer. En effet, l'attitude rigide des communes genevoises pourrait s'assouplir. Cela d'autant plus que des collègues bien informés sur la vie des communes sont persuadés que le refus dit unanime de supprimer les prix ne reflète pas exactement la situation actuelle ! D'autre part, le chef du DIP a donné des assurances à la SPG. Il s'engage à entamer dès maintenant les démarches visant à la modification de l'art. 27 bis avec entrée en vigueur en 1979. Pour cette année, vu les délais, on maintiendra le statu quo. Les mesures de boycott envisagées sont suspendues jusqu'à l'issue de l'entrevue que la SPG doit avoir avec toutes les parties concernées : chef du DIP, DEP, inspecteurs et communes genevoises. (Entre-temps nous avons obtenu confirmation des engagements ci-dessus et les correspondants de bâtiment SPG en ont été avertis.) Il appartiendra ensuite à nos représentants de tout mettre en œuvre pour que ces intentions deviennent réalité, car il est bien certain que, si pour 1978 les membres de la SPG feront l'effort, contre leur conviction, d'admettre le statu quo, il s'agit de la dernière année où ils l'accepteront.

Les promotions 1979 devront marquer le début d'une nouvelle forme de promotions, où la fête sera pour tout le monde, fort ou faible en orthographe ! Nos collègues soulignent le caractère de réjouissance qui doit animer la fin des classes. Cette année déjà, plusieurs bâtiments se préparent à marquer joyeusement ce moment. L'idée d'un souvenir remis à chaque élève n'est pas claire et n'est pas admise par une majorité de l'assemblée. Les prix spéciaux pourraient faire l'objet de concours facultatifs. Ces points sont à réétudier. Pour l'instant il faut attendre la décision que prendra en dernier ressort le Grand Conseil.

Etudes pédagogiques

L'ordre du jour était très chargé et on regrette de ne pouvoir ouvrir davantage ce dossier, compliqué, s'il en est. En résumé l'assemblée se prononce en faveur de la reprise de l'étude du règlement de

1^{re} année. En cas de refus, nos délégués dans les jurys d'examen de 1^{re} année (cours) suspendront leur participation.

**

Plusieurs collègues ont fait remarquer au comité que les 6 points de l'ordre du jour auraient largement pu faire l'objet de 2 assemblées.

Promis, juré, vous avez raison, chers collègues, nous en tiendrons compte pour la suite de nos rencontres.

La prochaine sera l'assemblée annuelle administrative le mercredi 24 mai 1978, à 17 h., à la salle communale de Thônex.

Plusieurs postes sont à repourvoir au comité. Songez que pour être efficaces nous avons besoin de forces ! Appel tout particulier aux maîtresses enfantines et petits degrés (1E - 2P) ainsi qu'au secteur spécialisé (adaptation, pédagogie curative, etc.).

Pour le comité :
Liliane Urban.

« Bulletin spécial sur le statut du corps enseignant de février 1978 » (document signé UNION-FAMCO-AGEET-SPG) à la page 10, article 15b. En effet, les cas cités concernant l'enseignement primaire ont été réglés à la satisfaction des intéressés.

3. Centre de documentation pédagogique

M. Chavanne va relancer le Département des travaux publics afin d'obtenir une accélération des études et la mise en route d'une extension sous une forme à déterminer.

4. Promotions et prix

4.1. M. Chavanne et ses services étudient une solution de compromis acceptable pour tous, à savoir que tous les enfants recevraient quelque chose : ceux qui ont un prix, recevraient un prix, les autres un souvenir. En effet, la suppression des prix implique une modification de loi ce qui est impossible avant l'été.

4.2. La SPG prend note de cette possibilité et fait part de réserves. En effet, on est loin de ses revendications aussi longtemps que des prix récompensant certains élèves n'auront pas disparu. (Entre-temps la situation a évolué.)

5. Effectifs

5.1. Il s'agit d'une lutte de longue haleine. Tout ne peut pas se faire d'un seul coup.

5.2. La SPG reconnaît les efforts faits. Elle les respecte. Ce qu'elle écrit vise à obtenir que certains tiennent leurs promesses électorales.

6. Contingent des candidats à la rentrée 1978

M. Chavanne attend un document DEP. Aucune décision n'est encore prise à ce jour. Le document sera soumis avant à la SPG.

M. Chavanne quitte la séance à 16 h. 50.

7. Education permanente

La SPG remet à la DEP un document qui sera discuté ultérieurement.

8. Egalité de traitement de tous les enseignants (enfantins, primaires, spécialisés, brevetés et stabilisés)

Ici aussi, la SPG remet un document à la DEP, document qui sera étudié en temps opportun.

Pierre Bernhard.

Séance des délégations

20 mars à 14 heures

1. Formation post-brevet des enseignants spécialisés

1.1. En juin 1978, pour la dernière fois sortiront des Etudes pédagogiques, des enseignants brevetés dans le secteur spécialisé. Aussi, pour la rentrée 1979, il faut que la nouvelle formation soit en place et fournit au secteur un premier contingent d'enseignants formés pour les classes spéciales.

1.2. La nouvelle formation est destinée à du personnel déjà en place dans le secteur ordinaire. Elle est ouverte tant aux brevetés qu'aux stabilisés. Elle comporte deux années, une de formation et une de guidance. La 1^{re} année est totalement hors emploi et est composée de cours et de stages dans les 3 secteurs du SMP. La 2^e année comporte la tenue d'une classe avec l'aide de formateurs.

1.3. La SPG admet le principe en faisant les quelques réserves suivantes.

1.3.1. On ne doit pas former une classe d'instituteurs à part. Aussi, la SPG refuse l'idée de donner des certificats et diplômes aux enseignants spécialisés. Elle accepte par contre l'idée d'une attestation précisant que la personne a suivi la formation complémentaire (par analogie au nouveau règlement pour la permutation d'un secteur dans l'autre, règlement qui devrait incessamment paraître).

1.3.2. La SPG regrette que la formation complémentaire ne soit pas plus intégrée à la formation continue et à l'éducation permanente.

1.3.3. Elle demande que cette formation « d'adulte » ne soit pas rattachée aux Etudes pédagogiques.

1.3.4. Elle estime que l'on détache beaucoup trop de monde (6 personnes pour au maximum 20 candidats, 10 en 1^{re} - 10 en 2^e).

1.4. A ces différentes remarques la DEP répond ce qui suit :

1.4.1. La DEP se rallie à l'idée d'une attestation, par analogie au règlement des

permutations qui sera incessamment prêt.

1.4.2. On ne doit pas craindre un trop grand dirigisme dans le choix des cours. Tout se fera en entente avec les « candidats ». Il s'agit de passages obligés dans les 3 secteurs, mais avec souplesse à l'intérieur de chacun.

1.4.3. La formation des enseignants spécialisés ne sera rattachée aux EP qu'administrativement. Il ne s'agit donc pas d'un retour aux EP pour complément de formation, mais bien d'une formation d'adulte.

1.4.4. Que la SPG se rassure, les possibilités de détacher du monde sont limitées et l'on n'arrivera en aucun cas aux six ou sept demandées pour « encadrer ». M. Christe s'engage à ne pas dépasser 3 personnes (2 certaines et une éventuelle.)

1.5. En conclusion, il est admis de faire démarrer l'opération à titre expérimental. Le règlement ne sera édicté qu'après un rodage. M. Christe affirme encore qu'il ne s'agit pas de renvoyer les gens aux Etudes pédagogiques.

15 h. 30 M. Chavanne, président du Département de l'instruction publique se joint à la séance des délégations.

2. Devoirs de fonction

2.1. M. Chavanne réaffirme le principe de la séparation entre la vie privée et la vie professionnelle. Il précise qu'il est exact que des documents sont transmis du Département de justice et police au Département de l'instruction publique. Ces documents sont très rares (10 à 12 par année pour l'ensemble des fonctionnaires de l'instruction publique). Un rapport ne peut jamais être retenu contre un fonctionnaire s'il n'est pas connu de lui.

Seuls les cas graves de drogue, d'attentat à la pudeur et d'ivresse au travail sont retenus. En 17 ans, il n'y a eu que 2 ou 3 cas.

2.2. Au vu de ce qui précède, M. Chavanne s'étonne du texte paru dans le

ET POURTANT...

Une expérience d'enseignement complémentaire pas tout à fait réussie

Dans mon école, en septembre, je me suis trouvée (nommée à mi-temps) devant 10 maîtresses désirant travailler avec une enseignante complémentaire surtout pour la mathématique moderne et l'environnement. Tout de suite les problèmes se sont posés. Travailler en moyenne 1 h. 15 par semaine dans une classe ne permet guère de bien connaître les enfants et de participer à la vie d'une classe. Certaines collègues n'avaient pas bien compris, dans nos discussions en commun, que nous devions travailler ensemble et non que je venais donner une leçon dans leur classe. J'ai donc commencé à travailler dans des conditions difficiles. Dans certaines classes, j'avais un peu l'impression de faire du touche à tout. Dans d'autres, le travail est quand même assez bien parti, nous nous sommes organisées, notre collaboration s'est améliorée (préparation, responsabilité, tenue de classe). Mais le grand handicap pour un travail d'équipes, c'est toujours le trop grand nombre de classes : Je n'ai aucune souplesse dans mes horaires, je ne vois les élèves que

chaque semaine (ou même une semaine sur 2) et pour travailler au rythme des enfants, ce n'est pas l'idéal.

Et pourtant, je crois que tout n'est pas négatif. Ma présence a permis à certaines de mes collègues de se lancer dans des travaux plus complexes ou dans des méthodes plus actives, par exemple seulement travailler en groupe. Je pense que c'est important. Il est indispensable, dans l'intérêt des enfants, que des maîtresses osent changer, se lancer dans une pédagogie différente. Souvent, seules, elles n'osent pas. A deux, c'est plus facile, on peut se confier, s'épauler, s'aider mutuellement et quand on n'est pas très sûr de soi dans une branche ou une façon d'enseigner cela permet de tenir, de ne pas renoncer.

Bien sûr, tout cela n'est encore que très embryonnaire chez nous, mais c'est un premier pas et c'est pourquoi mon travail n'a pas été tout à fait inutile, j'espère pouvoir le continuer.

Monique Kast,
Hugo de Senger.

Heures grises, heures claires

Vous trouverez ci-dessous les réflexions d'un enseignant père de famille. On ne saurait lui reprocher d'exprimer une certaine amertume face à une attitude pour le moins peu charitable de la part d'un pédagogue. En l'occurrence ne cherchez pas l'auteur en chair et en os dans les rangs des primaires, il est ailleurs ; mais l'esprit, mais l'attitude... ? S'il faut écrire le livre d'heures des enseignants, nous restons néanmoins persuadés que le clair l'emportera sur le gris !

Le retour d'un de mes enfants, un certain mardi, me pousse inexorablement à vous faire part des réflexions ci-dessous.

Humiliation !

La tension nerveuse, la répétition continue des mêmes erreurs, l'apparent ou le réel laisser-aller actuel nous entraînent parfois à de graves abus d'autorité, voire, n'ayons pas peur des mots, à une sorte de

sadisme souvent inconscient de l'enseignant. Par des sarcasmes vexants, des jugements définitifs, une ironie grinçante, nous humilions l'élève, nous le blessons au plus profond de lui-même. Et, si nous sommes capables d'un retour en arrière, nous sommes nous-mêmes humiliés par de tels excès.

Souviens-toi, Cher Collègue...

Souviens-toi... petit écolier, tu étais là, debout, à ton pupitre ou au tableau noir, sous le coup des paroles blessantes du prof tout-puissant...

Souviens-toi... des rires goguenards et serviles des vingt autres camarades, heureux d'être saufs cette fois-ci...

Souviens-toi... te reconnais-tu ? tête baissée, écarlate, les larmes aux yeux, les poings fermés, envahi par une immense vague de détresse et de révolte...

Souviens-toi, cher Collègue...

J.-J. Walder.

CONGRÈS SPR 1978

Un thème fondamental : le statut de l'enseignant

Un lieu et une date à retenir :

Fribourg, 18 novembre 1978

CEUX QUI S'EN VONT :

André Pautex

Les collègues et ses anciens élèves étaient nombreux à rendre hommage à André Pautex, décédé dans sa 81^e année. Dans l'auditoire qui emplissait le Centre funéraire de St-Georges, le 29 mars, nous avons reconnu MM. Eigenmann, inspecteur d'écoles et Fernand Quiblier qui fut secrétaire de la DEP. Plusieurs des anciens qui avaient porté la casquette de Spes étaient venus s'incliner devant la famille : Pautex fut toujours un abstinent convaincu.

Le pasteur J.-D. Sauvin prit pour thème de sa prédication : « J'ai mis mon espoir dans le Seigneur ; j'ai cru en sa parole », et montra combien avait été rectiligne la vie du disparu malgré les épreuves qui l'avaient assombrie.

André Pautex, après avoir obtenu sa maturité pédagogique en 1917 et terminé ses trois années de stage, dirigea d'abord l'école d'Hermance : guère plus que vingt élèves, mais cinq degrés... Il assumait en outre la charge de secrétaire de la mairie et de l'état civil. Puis le Département lui confia une classe à Cointrin. C'est à la Servette que Pautexacheva sa carrière en 1960.

Nous nous souvenons de la fougue qu'il mettait, dans ses jeunes années, en jouant au basket ; mais ses anciens élèves n'ont pas oublié avec quelle conscience il leur consacra le meilleur de lui-même.

Jean Lagier.

A Madame la présidente de la SPG

Je vous prie, Madame, de publier dans l'*« Educateur »* les quelques réflexions que m'a suggérées notre brève conversation téléphonique du 29 mars.

En vous demandant si vous aviez assisté au service funèbre d'un membre honoraire, je voulais éviter une omission dans mon papier à un quotidien genevois. J'avoue que le ton net de votre réponse : « Je ne le connaissais pas » m'a étonné, comme m'a surpris l'absence, à l'hommage rendu à Frédéric Mathil, d'un membre de votre comité.

Naguère encore, les présidents Grob et Dunner se conformaient à un usage qui traduisait la reconnaissance des actifs pour un aîné. Ne lui devaient-ils pas un tout petit peu du capital-respect dont jouit l'école primaire ?

Ce témoignage tombe-t-il en désuétude?
Le regretter montre à quel point je suis déphasé.

Veuillez agréer, Madame, mes bonnes salutations.

Jean Lagier.

NOTE DE LA PRÉSIDENTE

On peut regretter aussi que personne, parmi ceux qui ont le temps de lire les avis de décès dans les journaux, n'ait pensé à avertir à temps le comité SPG. Après, c'était un peu tard !

Pour information voici le plan de travail de deux jours normaux au comité :

Lundi 20 mars à mercredi 22

Colloque à la FAPSE sur l'évaluation. Le comité est invité à participer, la sous-signée accepte. Mais entre-temps il a fallu (normal, c'est mon job !) :

Lundi 20

matin : préparer la séance de délégations ; 14 h. DEP - délégations (arrêt 17 h. 30) ; 17 h. 30 Commission SPG évaluation ; 20 h. Groupe de travail SPR.

Mardi 21

8 h. Commission prix DEP ; 14 h. 30 Commission évaluation UCE-DEP ; 17 h. Rendez-vous avec des collègues (problèmes de rentrée).

Si bien que le colloque FAPSE, je ne saurai pas ce qui s'y est passé et c'est regrettable. Pourtant mon travail est passionnant et il n'y a que le temps qui me manque, même pour aller aux enterrements. Qu'on veuille bien me pardonner cette lacune.

L. U.

Rédactrice de la rubrique genevoise :
Mme Liliane URBEN, c/o SPG, bld
Georges-Favon 14, 1204 GENÈVE,
tél. (022) 29 26 60.

Pour une annonce
dans l'«Educateur»

une seule adresse :

**Imprimerie
Corbaz S.A.**

22, av. des Planches,
1820 Montreux.
Tél. (021) 62 47 62.

Neuchâtel

Assemblée générale du SAE-SPN

Fontainemelon, mardi 1^{er} novembre 1977 (19 h. 30)

Présidence : J.-J. Bolle, président de l'AG. Environ 100 membres présents. PV de l'AG 1976 (« Educateur » N° 24) : accepté à une forte majorité. Les autorités exécutives de Boudry ainsi que J.-J. Maspéro, président de la SPR assistent à l'assemblée.

Rapport « Orientation nouvelle »

Introduction du président de la commission, G.-A. Monnier. Le but de ce rapport est de sortir l'instituteur suisse de son isolement en l'associant, dans un premier temps, à TOUS ses collègues, QUEL que soit le degré d'enseignement.

Mandat pour nos délégués à la prochaine AD/SPR : syndicat autonome (ou indépendant). Cette solution de compromis est celle qui a encore quelque chance d'être votée à Yverdon.

Question : en cas de refus de syndicalisation, se retirera-t-on de la SPR ? Opinion du CC : encore prématuré.

— Connait-on la position des autres cantons ? GE : syndicat autonome, vraisemblablement. VD : « décide de ne rien décider ». VS : s'abstient, pour conserver son unité à la SPR. FR : refus à la syndicalisation. Jura : syndicat autonome (?) .

— En cas de demande d'adhésion de la SPR syndicat à l'USS peut-il y avoir veto de la part de la VPOD ? Ce droit existe.

— Le SAE-SPN peut-il constituer une section de l'USS ? Non. Les barrières cantonales n'existent pas à l'USS. Ce passage ne peut se faire pour un canton que par le canal de la VPOD.

— On verrait mal l'USS refuser l'entrée d'une association de quelque 7000 membres même au cas où un veto serait émis répond-on encore à la question ci-dessus.

— La position de repli du SAE-SPN sera le syndicat autonome en cas de refus d'affiliation à l'USS par l'AD d'Yverdon.

— Par 95 oui et 2 non la proposition SAE-SPN sera l'affiliation à l'USS avec le syndicat autonome comme position de repli.

Proposition de la section de Neuchâtel-district

Cette proposition visait à doter notre syndicat d'un cahier de revendications pédagogiques. Le projet de la Commission pédagogique est adopté par la section de Neuchâtel.

L'assemblée refuse l'entrée en matière sur la proposition neuchâteloise et renvoie le tout (projet et contre-projet) au CC qui définira à quelle commission la poursuite éventuelle des travaux sera confiée.

Communications du président de l'AG

CIRCE III plénière est très lourd. Les responsables de la CS I ont créé un groupe de travail : groupe de math. 7-8-9 CIRCE III chargé de survoler les programmes de math. dans ces trois degrés. Ce groupe est constitué uniquement d'enseignants de l'école obligatoire. Une autre de ses tâches : établir la liste des « savoir faire » pour les élèves de ces degrés (période préapprentissage).

Tenter en quelque sorte de satisfaire aux exigences de l'OFIAMT et trouver (?) le joint difficile entre CIRCE III et le postscolaire.

Le principe de la CONTINUITÉ cher à la SPR sera assuré dans CIRCE III.

— Du président du SAE-SPN : l'Association des maîtres de dessin demande à créer sa propre section du SAE-SPN. Il faut supprimer les termes « particulièrement des enseignants primaires et préprofessionnels » de l'article 2 de nos statuts. Une première proposition de cotisations différencierées est faite. La commission financière est chargée d'un projet. Le problème de l'égalité des traitements voit la création d'un groupe de travail dans un temps record ! Mme H. Guillaume est nommée présidente.

Nomination d'un délégué à l'AD/SPR

Josiane Mauron (section de Neuchâtel) est nommée en remplacement de notre collègue Eric Huguenin, nommé membre du CC/SPR.

Education permanente

Le président de la commission neu-châteloise d'éducation permanente commente les affiches qui recouvrent les murs du hall d'entrée.

Décharge horaire du président du SAE-SPN

La section de La Chaux-de-Fonds remet ce problème en évidence. Le CC en prend bonne note (pratiquement : $\frac{1}{2}$ poste, payé par notre syndicat).

Commission de lecture des épreuves de connaissances et d'orientation

Nous n'avons momentanément plus de délégués à la suite de la démission des deux délégués SAE-SPN. La question du mandat exact et des compétences de cette commission doivent être revus.

Le secrétaire occasionnel de cette AG extraordinaire :

J.-P. Buri.

L'état des comptes de la section est satisfaisant, M. Jean Huguenin, caissier, a néanmoins annoncé une légère augmentation des cotisations, Fr. 5.— par trimestre, augmentation qui passera au vote lors de la prochaine assemblée générale cantonale.

Le comité a été renouvelé dans ses fonctions, un nouveau membre a été nommé.

Président : Pierre Fellrath, caissier : Jean Huguenin, secrétaire : M.-F. Grüning, verbaux : Giovanni Magnani, délégué CC : Edgar Jobin ; membres : G. Bobillier, R. Jeanneret, C. Philippekin (nouveau).

Rapport d'activité de la commission pédagogique

Membres

Présidente : Christiane Rochat (district du Locle), secrétaire : Gaston Tuller (district de La Chaux-de-Fonds), Marie-Louise Lambelet (district de Neuchâtel), Sylviane Henry (district de Boudry), Gisèle Virgilio (district du Val-de-Ruz), François Guye (district du Val-de-Travers), Hélène Jeanneret (comité central), Micheline Vuilleumier (jardins d'enfants), Gabriel Ruedin (commission Education permanente).

En février 1977, la commission pédagogique prend connaissance de tous les ouvrages de français existant dans les classes du degré primaire essentiellement. Chaque membre est chargé de contacter des collègues de son degré afin de récolter des remarques concernant ces ouvrages. Ce travail était nécessaires en préambule de l'examen du classeur de vocabulaire de 4^e année qui avait suscité un certain remous dans le corps enseignant lors de sa parution. Cet examen a été fait d'une manière approfondie, un des auteurs,

Luc Rochat, ayant été invité à une de nos séances afin de répondre aux différentes critiques et d'expliquer le point de vue des auteurs. Vous pouvez vous référer à l'*« Educateur »*, N° 14, 1977 dans lequel a paru notre rapport à ce sujet.

A la suite de l'AG du 11 mai 1977, à l'occasion de laquelle la section de Neu-châtel a distribué aux membres une proposition, la CP a été cette fois-ci officiellement mandatée pour traiter ce sujet. De nombreuses séances ont été nécessaires pour aboutir à un document qui a été publié dans l'*« Educateur »*, N° 24 afin que chacun puisse en prendre connaissance avant l'AG de novembre 1977. Il faut souligner que les membres présents à cette assemblée ont refusé d'entrer en matière tant sur la proposition de la section de Neuchâtel que sur le projet de la CP.

La CP s'est en outre préoccupée de tous les nouveaux documents de CIRCE au fur et à mesure de leur parution.

Pour la commission pédagogique, la présidente :

Christiane Rochat.

Le point 7 de l'ordre du jour concernait l'égalité des traitements entre hommes et femmes, la retraite, les primes de fidélité, la revalorisation des salaires. La section a pris les décisions suivantes qui ont été envoyées au CC :

1a) **Egalité de traitement :** la section est favorable, dans la mesure où il y a égalité de travail. Elle propose donc 28 périodes d'enseignement pour tous les enseignants et **enseignantes** primaires, quant aux instituteurs du niveau secondaire, le même nombre de périodes d'enseignement que les collègues licenciés ou bésistes qui enseignent au même niveau soit 29 périodes pour 1978-1979. Dans ces 28 et 29 périodes sont comprises une de colloque et une de maîtrise de classe.

1b) Sans vouloir lier le problème de l'âge de la retraite à celui des périodes d'enseignement, la section demande que ce problème soit examiné très rapidement de manière à arriver à une retraite au même âge pour hommes et femmes, 62 ou 63 ans dans tous les cas. A ce moment-là seulement le fameux adage « A travail égal salaire égal » sera réalisé.

2. Concernant les primes de fidélité, la section a pris acte de leur nouvelle instauration en déplorant très vivement qu'à nouveau (comme lors de leur première introduction) les enseignants au service de l'Etat depuis longtemps, soient pénalisés par rapport au jeune enseignant, ce dernier l'obtiendra après cinq ans alors que le premier devra attendre 7 ans.

La section prie le CC d'intervenir énergiquement auprès de l'Etat afin d'obtenir la rétroactivité pour ces deux années suspensives.

3. La section du Locle revient également à la charge afin que l'on obtienne auprès de l'Etat que le 144 % actuel de notre salaire représente dorénavant le 100 %. Cela serait une forme de revalorisation tout à fait possible pour l'Etat.

4. La section demande une revalorisation générale des traitements afin de se

Section du Locle

Communiqué

L'assemblée générale du SAE-SPN du district du Locle, s'est réunie le 13 avril à l'Hôtel des Trois-Rois avec plus de 50 % des membres présents.

Au cours de l'année, la section a pris congé de M^{es} M.-L. Cattin et H. Raus ainsi que de M^{le} M.-J. Bôle, toutes trois ayant fait valoir leur droit à la retraite. Lors d'une petite cérémonie en présence des autorités et de M. E. Hasler, directeur des écoles, ces dames et demoiselle ont

été chaleureusement remerciées et félicitées, quelques cadeaux ont marqué cette importante étape de la vie.

Nous avons enregistré plusieurs admissions au cours de l'année 1977. Nous souhaitons la bienvenue dans notre syndicat à :

M^{me} Nicole Philippekin, M^{le} Patricia Grandjean, M^{le} Catherine Hertig, M. Edy Ducommun, M. Robert Martin, M. Albert Stünzi.

rapprocher au moins de la moyenne suisse.

5. La section demande au CC d'étudier des moyens de pression plus efficaces pour obtenir nos revendications (par exemple grève administrative).

Plusieurs collègues se sont inscrits pour participer à une consultation pédagogique sur les nouveaux programmes en élaboration. Nous les remercions d'avance pour leur aide précieuse.

En fin d'assemblée, nous avons eu la visite de MM. D. Reichenbach et M. Jaquet, membres de la commission Education permanente. Ils sont venus prendre la température de la section concernant cette matière et ont pris bonne note des remarques qui leur ont été faites. L'assemblée a profité de nommer Mme B. Cha-

bloz en qualité de membre de cette commission. Nous la remercions.

L'assemblée a été levée à 23 h. 15.

Le président :
Pierre Fellrath.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
Maurice TISSOT, rue de la Gare,
2205 Montmollin. Tél. (038) 31 40 54.

CONGRÈS SPR 1978

Un lieu et une date à retenir :

Fribourg, 18 novembre 1978

Un thème fondamental : le statut de l'enseignant

Jura

UNE ENQUÊTE DU CC SPJ

Les enseignants à programme partiel et les maîtres itinérants

« Enseignants à programme partiel », « Maîtres itinérants », deux appellations totalement inconnues il y a deux ans encore à l'Ecole primaire, devenues d'une regrettable réalité depuis que le chômage sévit gravement dans le Jura (des six districts), le Jura qui est, et de loin, la région de Suisse la plus touchée par la pléthore des enseignants. Désirant connaître la situation exacte de nos jeunes collègues enseignant à temps partiel dans une même école ou se déplaçant d'une école à l'autre pour remplacer des maîtres titulaires ayant abandonné une partie de leurs leçons supplémentaires, le Comité central SPJ s'est adressé à toutes les écoles primaires et secondaires du Jura et de Bienne en leur remettant deux questionnaires, le premier à l'attention des directeurs et le second à l'attention des enseignants intéressés. 190 écoles ont été ainsi touchées par l'enquête de la SPJ. 86 écoles primaires et 19 écoles secondaires y ont répondu. Le dépouillement des réponses et leur transformation en statistique précise ont été réalisés par le secrétaire SPJ, Paul Simon.

Programme partiel chez les maîtres primaires...

38 enseignants primaires à programme partiel ont répondu à l'enquête. 12 dispensent entre 20 et 30 leçons hebdomadaires ; 15 entre 14 et 19 leçons ; 8 entre 11 et 14 leçons. 23 maîtres itinérants, enseignant dans la même localité, se partagent entre 2 et 8 établissements scolaires. 15 maîtres enseignent dans 2, 3, 4 et 5 localités différentes.

32 enseignants utilisent un moyen de locomotion pour l'exercice de leur activité professionnelle, dont 21 une voiture. Un seul d'entre eux reçoit un dédommagement pour ses déplacements.

15 sont satisfaits des branches figurant à leur programme, 23 ne le sont que partiellement. Par rapport aux élèves, 9 jugent bonne leur activité d'enseignant, 12 la trouvent satisfaisante, 15 partiellement ou pas satisfaisante. 21 trouvent bons leurs rapports professionnels avec leurs collègues, 11 les jugent satisfaisants et 6 partiellement ou non satisfaisants.

35 sont élus provisoirement et 3 définitivement, ces derniers avec respectivement 16, 11 et 1 leçon hebdomadaire. 10 souhaitent être élus définitivement comme enseignant à programme partiel et 23 ne le

souhaitent pas. 11 désirent quitter leur poste l'automne prochain et 18 désirent le conserver. 24 désirent être titulaires d'une classe avec un poste complet le plus rapidement possible, 6 répondent par la négative.

18 de ces enseignants ont été brevetés en 1977, 11 en 1976, 3 en 1975, 2 en 1974 et 4 dans les années antérieures.

... et chez les maîtres secondaires

Pour l'Ecole secondaire, 35 enseignants à programme partiel ont répondu à l'enquête. 8 ont entre 20 et 30 leçons hebdomadaires, 14 entre 15 et 19 leçons, 7 entre 8 et 13 leçons. 3 maîtres enseignent dans 2 établissements différents, 3 dans 3 établissements, 1 dans 5 établissements.

30 se déclarent satisfaits des branches figurant au programme, et 5 partiellement satisfaits. 23 jugent bonnes les relations pédagogiques, 9 satisfaisantes et 3 partiellement satisfaisantes. 25 ont de bons rapports professionnels avec leurs collègues, 8 des rapports satisfaisants ou partiellement satisfaisants. 22 utilisent un moyen de locomotion pour l'exercice de leur activité professionnelle, dont 17 une voiture. Un seul est dédommagé.

17 sont élus définitivement et 15 provisoirement. 11 désirent être élus définitivement comme enseignant à programme partiel, 7 ne le désirent pas. 3 souhaitent quitter leur poste à l'automne prochain, 27 souhaitent le conserver. 5 voudraient être titulaire d'une classe avec poste complet le plus rapidement possible, 20 ne le veulent pas.

Ces maîtres secondaires ont été brevetés en 1977 (5), 1976 (2), 1975 (4), 1974 (4), et entre 1952 et 1973 (16).

Le point de vue de l'école primaire...

Des 86 écoles primaires ayant répondu à l'enquête, 40 n'ont pas créé de postes partiels, soit 6 à 1 classe, 14 à 2 classes, 13 à 3 classes, 2 à 4 classes, 1 à 5 classes, à 6 classes et 1 à 8 classes.

46 écoles ont créé des postes partiels, soit 5 à 1 classe, 2 à 2 classes, 4 à 3 classes, 2 à 4 classes, 5 à 5 classes, 3 à 6 classes, 7 à 7 classes, 3 à 8 classes, 3 à 9 classes, 4 à 10 classes, 5 à 10-15 classes, à 15-20 classes, 1 à 20-30 classes, 3 de plus de 30 classes. 36 d'entre elles ont créé 1 poste partiel, 9 en ont créé 2, 1 en créé 6 et une autre 11.

4 parmi ces écoles avaient présenté une enquête en vue d'obtenir une dérogation permettant d'enseigner plus de 2 leçons supplémentaires, mais une seule a obtenu gain de cause (école de montagne). Lorsqu'il a été nécessaire de remplacer l'enseignant à programme partiel, 23 écoles ont fait appel à un remplaçant, et 22 n'y ont pas eu recours.

Selon les directeurs d'écoles, les expériences faites avec les enseignants à programme partiel du point de vue de l'orga-

nisation scolaire ont été bonnes (16), satisfaisantes (18), non satisfaisantes (10). Par rapport aux élèves (relations pédagogiques, programme, etc.), les expériences faites ont été bonnes (12), satisfaisantes (23), non satisfaisantes (2).

... et de l'école secondaire

Les écoles secondaires comptent 50 postes partiels répartis entre des établissements de 2 et de plus de 25 classes. Aucune n'a présenté de requête en vue d'obtenir une dérogation permettant d'enseigner plus de 2 leçons supplémentaires. 6 ont fait appel à des remplaçants pour leurs enseignants à programme partiel, 11 n'y ont pas eu recours.

Les directeurs d'écoles secondaires estiment que du point de vue de l'organisation scolaire, les expériences faites sont bonnes (12 écoles), ou satisfaisantes (6 écoles). Par rapport aux élèves (relations pédagogiques, programme, etc.), les expériences sont bonnes (13 écoles), satisfaisantes (4 écoles), non satisfaisantes (1 école).

A. Babey.

J'AI RETENU DE MES LECTURES...

Il n'y a, il ne peut y avoir de moyen d'émancipation efficace pour tous que dans la liberté des opinions — mise au-dessus de tout comme instrument supérieur de vérité — dans la concurrence des enseignements divers, où l'Etat, au lieu de s'immobiliser dans le monopole, recevra de ses concurrents l'impulsion nécessaire à son propre développement d'éducateur. Je crois que la liberté de se réunir, de vivre en commun, fait partie de la charte des droits de l'homme, le droit de prier également, le droit d'enseigner encore. Pour moi, le droit d'enseignement est la conséquence fatale du droit de penser et du droit de démontrer.

Georges Clemenceau
« Historia » n° 342.

EJ

Six cent quatre-vingts adhésions

Les enseignants des trois districts du Jura canton qui se regrouperont dans les élections de Delémont, des Franches-Montagnes et de Porrentruy, avaient jusqu'au 31 mars pour présenter leur demande d'adhésion au Syndicat des enseignants jurassiens. Passé cette date, ils avaient pour ce faire à s'acquitter d'un émolumen de 20 francs. La voie choisie par le comité provisoire comportait des risques, compte tenu de notre manque d'enthousiasme pour les affaires administratives, et nos oubliés en face de la paperasse, et même de sollicitations qui auraient pu venir d'ailleurs... et qui sont effectivement enues.

Si le Comité provisoire avait choisi cette voie difficile, plutôt que, pour les enseignants déjà membres de la SEB, un simple transfert, c'est qu'il estimait que chacun aurait à prendre ses responsabilités dans une situation nouvelle.

Aujourd'hui (20 avril), 680 enseignants de toutes catégories ont formellement présenté leur demande d'adhésion. Ce résultat est remarquable, si l'on sait que la SEB compte en son sein 599 membres provenant des trois districts du Nord.

Les 680 adhérents au SEJ se répartissent ainsi par catégorie : 368 maîtres primaires, 107 maîtres secondaires, 21 maîtresses ménagères, 52 maîtresses d'ouvrages, 26 maîtresses d'école enfantine, 8 maîtres d'école de commerce, 26 maîtres d'école professionnelle, 28 maîtres de lycée, 24 maîtres d'école normale, 3 retraités et 17 enseignants sans place. Une cinquantaine d'entre eux, parmi lesquels plusieurs maîtresses ménagères, ont un horaire de travail partiel.

Si l'on peut déjà se réjouir de la force que représentera le SEJ dans le canton du Jura, et de sa représentativité à la SPR, où il sera l'une des sections importantes de Romandie, on peut estimer que le nombre d'inscriptions recueilli à ce jour n'est que provisoire, une trentaine d'enseignants, en puissance d'adhésion, ne s'étant pas encore manifestés. Il convient tout d'abord de féliciter les enseignants jurassiens qui, dans leur immense majorité, en adhérant spontanément au SEJ, ont fait acte de solidarité.

Faut-il rappeler aux quelques collègues qui se sont abstenus jusqu'à présent, qu'au moment de l'entrée en vigueur du SEJ —

1^{er} janvier 1979 — ils ne bénéficieront plus d'aucune assistance juridique dans le cas où ils en auraient besoin ; qu'ils ne pourront en aucun cas demander l'appui du syndicat si leur non-réélection est injustifiée ; qu'ils ne pourront profiter des prestations de la caisse de compensation au-delà de 40 % de leur salaire pour une deuxième année de maladie consécutive (pour autant que le statut futur soit semblable à celui actuel de la SEB). Mais surtout, qu'ils seront tenus à l'écart de presque toutes les décisions touchant à leur statut, celles-ci étant prises, au sein de l'Ecole romande, par la Conférence des directeurs de l'Instruction publique en consultation permanente avec la SPR, et dans chaque canton, par la DIP auprès de laquelle un syndicat puissant se présente comme un interlocuteur privilégié.

Mais retenons pour l'heure le résultat favorable, qui va peut-être au-delà de toute espérance, qui fera du syndicat des enseignants jurassiens un organisme écouté dans un jeune Etat où toutes les forces seront nécessaires à sa construction.

A. Babey.

Jura, 23^e canton suisse



Décidément très prolifique, le Centre d'information pédagogique de la SPJ, qui a son siège à l'école normale de Porrentruy, vient d'éditer, dans une chemise d'utilisation pratique, un document qui pourra servir non seulement aux classes des districts de Delémont, Porrentruy et des Franches-Montagnes, mais encore à toutes celles de Suisse romande qui ne manqueront pas d'étudier la naissance d'un nouveau canton au sein de la Confédération.

Le dossier, de format A 4, comprend 17 feuillets, agréablement illustrées sur beau papier. On y trouve rassemblées toutes les données géographiques, économiques, politiques, statistiques et historiques sur le « Jura, 23^e canton suisse ».

Le dossier est complété par une série de 32 diapositives reproduisant les panneaux de l'exposition itinérante organisée par la Constituante jurassienne.

B.

CONGRÈS SPR 1978

Un lieu et une date à retenir :
Fribourg, 18 novembre 1978

Un thème fondamental : le statut de l'enseignant

Une visite
Une course d'école

Zoo La Garenne

Poissons - Reptiles - Batraciens
Petits mammifères
Carnassiers - Rapaces
Préservation - Protection
Pollution
Conférence avec diapos



1261 Le Vaud
Famille E. MEIER
Tél. (022) 66 11 14

VACANCES POUR 2 OU 3 FAMILLES

2 collègues bernois possédant un terrain au bord de la mer (prov. Salerne) invitent. Aucuns frais. Nos enfants (8-18 ans) cherchent des amis de langue française. Tél. (031) 83 43 10.

Centre de perfectionnement

Cours et manifestations du mois de juin 1978

1.7.1. **Mathématique** : formation d'animateurs pour les 7^e, 8^e et 9^e années (CIM) : MM. M. Ferrario, M. Guélat et J.-L. Sauser, dès le 8 juin à l'école secondaire de Moutier.

1.13.1. **Mathématique** : formation d'animateurs pour les 7^e, 8^e et 9^e années (CIM) : MM. M. Ferrario, C. Félix et G. Rubin, dès le 7 juin à l'école secondaire de Moutier.

4.1.7. **Environnement** : MM. H. Treu, S. Châtelain et J. Wagner, le 7 juin à Reconvilier.

4.1.8. **Environnement** : MM. H. Treu, S. Châtelain et J. Wagner, le 14 juin à Muriaux.

5.84.1. **Cinéma et télévision au service de l'enseignement de la géographie** : M. L. Worpe, le 21 juin à l'école secondaire de Moutier.

5.106.4. **Nouvelle télévision éducative** : M. L. Worpe et P. Ielmi, le 1^{er} juin au Centre de perfectionnement à Moutier.

5.109.1. **Théâtre (approche)** : dès le 10 juin (TPR).

5.109.2. **Atelier de perfectionnement pour enseignants spécialistes** : TPR, dès le 10 juin.

Rédacteur de la rubrique Jurassienne :
Abel BABEY, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goûts

corbaz sa montreux

COLONIE DE VACANCES « EDEN »
à Glétraz/Finhaut (Valeais)

cherche

DIRECTEUR ou DIRECTRICE

(préférence accordée à un couple)

pour la période réservée à des filles du 26 juin au 26 juillet 1978, afin d'assurer l'administration et l'animation avec un groupe de monitrices.

Pour tous renseignements s'adresser à :

ADMINISTRATION COMMUNALE DE VERNAYAZ
Tél. (026) 8 22 09.

TCM les panneaux de tables d'école résistant à l'usage

Demandez
notre
prospectus
détailé

Construction stable –
faciles à entretenir –
prix avantageux –
économies financières
substantielles en rem-
placant d'anciens
panneaux usés par des
panneaux TCM –
adaptables à tous les
degrés scolaires.

Grâce à notre nouveau procédé, la gorge
est moulée directement dans la masse.
Ainsi, la surface est totalement
dépourvue de joints. Détériorations
et réparations ultérieures sont, de ce
fait, pratiquement éliminées.

Holit S.à.r.l., 2710 Tavannes

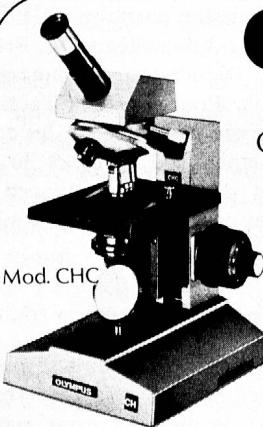
Veuillez nous fournir
de plus amples détails
sur les panneaux de tables
d'école TCM.

Ecole:

Personne compétente:

Rue:

NP / Lieu:



OLYMPUS

Microscopes modernes pour l'école

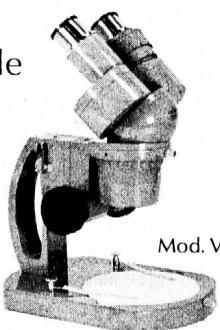
Grand choix de microscopes classiques et stéréo-
scopiques pour les élèves et pour les professeurs

Nous sommes en mesure d'offrir le
microscope approprié à chaque budget
et à chaque cas particulier

Demandez notre documentation!

Avantageux, livrables du stock Service prompt et soigné

Démonstration, références et documentation: représentation générale:
WEIDMANN + SOHN, dép. instruments de précision, 8702 Zollikon ZH, tél.: 01 65 51 06



Situation des salaires dans les classes enfantines

La nécessité de l'école enfantine n'est plus à prouver ; elle favorise le développement de l'équilibre affectif, la socialisation, l'expression, la création, les jeux et les mouvements chez l'enfant. Elle stimule également ses facultés intellectuelles. Ces acquisitions contribuent à une meilleure intégration de l'enfant au degré primaire.

Après avoir reconnu son importance, il semblerait que les communes et le canton devraient se mettre d'accord pour favoriser ou au moins soutenir l'école enfantine. Or si quelques communes font de réels efforts pour promouvoir cet enseignement, d'autres ne font rien ou même freinent son développement.

Un grand nombre de petites communes recommandent l'économie pour ce qui concerne l'achat du matériel, ce qui revient à dire « faites l'école avec rien ! ou presque ». Conscientes de l'impossibilité de travailler sans un minimum de matériel, nos jeunes collègues se voient obligées d'y mettre de leur argent de poche.

D'autre part, le Groupement des maîtresses enfantines, réuni à diverses reprises constatait de flagrantes inégalités concernant les traitements. Cette situation provient du fait que le salaire de l'institutrice, les frais d'achat du matériel pédagogique, l'entretien des locaux, etc., sont à la charge des communes, qui bénéficient, sur le salaire de l'institutrice d'une subvention équivalente à 50 % de celle, allouée pour une classe primaire. A noter que seules les communes qui engagent une jeune fille ayant fait ses études dans le canton ont droit au subside.

Le Groupement des maîtresses enfantines a décidé d'ouvrir une enquête auprès des communes et des maîtresses de classes enfantines du canton.

Le questionnaire demandait un certain nombre de renseignements essentiels, tels que :

- le nombre d'heures hebdomadaires ;
- le salaire annuel brut au 1.1.78 ;
- les augmentations annuelles ;
- l'écolage payé par les parents ;
- la somme à disposition de l'institutrice pour le matériel ;
- les exigences de la commune à l'engagement.

Sur 50 questionnaires envoyés aux communes, 28 nous sont revenus (56 %). Sur 81 institutrices, seules 32 nous ont

répondu (39 %). Ceci nous a permis d'établir une statistique portant sur 36 communes.

Lors du dépouillement des réponses, certaines constatations nous ont vivement frappées :

— Une enseignante après 3 ans d'enseignement, comptant un horaire hebdomadaire de 27 heures, ne dispose que d'un salaire annuel de Fr. 17 712.—, alors qu'une autre collègue après 2 ans et avec un horaire de 15 heures par semaine, gagne Fr. 17 496.— par année.

— Les conditions à l'engagement nous ont paru parfois excessives : chantage au salaire, engagement dans la commune (chœur mixte, etc.).

Traitements de base conseillé par le Département de l'Instruction publique :

- | | |
|---|---------------|
| 0 | Fr. 24 145.80 |
| 1 | Fr. 25 029.— |
| 2 | Fr. 25 912.20 |
| 3 | Fr. 26 766.05 |
| 4 | Fr. 27 678.60 |

- | | |
|----|---------------|
| 5 | Fr. 28 590.60 |
| 6 | Fr. 29 503.20 |
| 7 | Fr. 30 415.20 |
| 8 | Fr. 31 327.80 |
| 9 | Fr. 32 240.40 |
| 10 | Fr. 33 152.40 |

La différence des traitements actuels par rapport à ces chiffres va de + Fr. 4982.— jusqu'à — Fr. 8200.—

L'horaire hebdomadaire varie de 27 h. à 18 h. pour les classes à plein temps et de 16 h. à 10 h. pour le demi-horaire.

Ecolage payé par les parents : de Fr. 420.— à Fr. 5.— la moyenne étant Fr. 180.—

Les résultats obtenus se prononcent très nettement en faveur d'une officialisation de l'école enfantine. Si tel ne devait pas être le cas dans un proche avenir, pourquoi les communes ne fixeraient-elles pas ensemble un barème de salaires ou ne s'entreprendraient-elles pas toutes à celui recommandé par le Département de l'Instruction publique ?

Il nous paraît urgent de revoir ce problème afin de remédier aux injustices de la situation actuelle !

M. T. - B. B.

Rédactrice de la rubrique **fribourgeoise** : Mme Lucienne MORTIER, rue des Alpes 28, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

Valais

Perfectionnement 1978

L'année 1977-1978 touche déjà à sa fin. Le mois de mai voit défiler, jour après jour, les révisions du programme qui préparent les enfants aux examens du mois de juin (mardi 6 et mercredi 7). L'année en cours n'est pas terminée que déjà l'on prépare la suivante. Chez nos autorités scolaires, il s'agit de planifier cette future année : répartition des élèves, ouverture ou fermeture de classe, mise au concours de postes d'enseignants...

Pour les maîtres, il s'agit aussi de planifier : l'été approche : le repos se fait désirer, mais il ne faut pas oublier les cours de perfectionnement.

Education permanente

Lorsque nous sommes en vacances, nous pouvons nous instruire et perfectionner notre enseignement en dehors de cours prévus à cet effet ; c'est ce que nous ap-

pelons « éducation permanente ». Un exemple : vous effectuez un tour de Suisse ; mis à part la détente et le plaisir que peut vous procurer un tel voyage, on ne peut nier qu'il soit aussi un enrichissement pour le maître et par là même pour son enseignement.

Une commission paritaire (DIP-SPVal), présidée par notre collègue R. Broccard s'occupe de l'éducation permanente dans notre canton. Pour l'instant, l'activité de cette commission est axée sur les cours de perfectionnement de l'été, et le travail effectué est de taille : preuve en est la diversité des cours qui s'offrent aux maîtres.

Cours de recyclage

Bien sûr, notre choix doit se porter en premier chef sur les cours de recyclage obligatoire ; je veux surtout parler de

l'allemand (méthode Petit) et des ACM. De nombreux maîtres sont déjà recyclés pour leur degré, mais le DIP les encourage à parfaire leur formation (en allemand : 3 niveaux de 2 semaines chacun).

Cours de perfectionnement

C'est ici que l'on peut parler de diversité. Mis à part les cours purement scolaires (mathématiques, français, dessin, chant...) il existe d'autres cours fort intéressants tels que : écologie, natation, botanique, audition musicale, à vous la chanson, évaluation du travail scolaire, secours aux blessés, mycologie, photographie, Grèce antique, tiers monde...

Enseignants étrangers au canton

Pour autant qu'il y ait des places disponibles, les enseignants étrangers au canton peuvent participer à la session valaisanne de perfectionnement contre paiement d'une finance de Fr. 120.—. Le logement et la pension leur sont fournis sur demande par le soin du DIP (Fr. 150.—).

Le délai pour l'inscription à la session pédagogique d'août (du 21 au 25) est fixé au 10 juin.

P.-M. G.

valide bénéficie aujourd'hui d'une aide de l'AI, aide non négligeable. Mais a-t-on le droit, sous prétexte de rééducation, d'adaptation à la société, de l'enfermer dans des établissements spécialisés dans lesquels la vie se déroule en vase clos. Le handicapé y est pris en charge principalement pour sa rééducation physique. Très bien, mais Charles Bourgeois déplore le manque d'efforts entrepris pour exploiter au maximum les capacités intellectuelles, souvent surprenantes, des handicapés.

Autre désavantage de ses institutions : leur coût est très élevé. Pour subvenir, elles font appel aux deniers du public en garantissant à celui-ci la prise en charge des invalides. On assure ainsi que l'on s'occupera d'eux et que cette participation financière suffit. Mais le public perd le contact avec l'invalidé. Il ne le rencontre pas au coin des rues et la fausse compassion se soulage au bureau postal. Le dictum ne dit-il pas : « Pour apprendre à nager, il faut se jeter à l'eau ! » En enfermant ainsi un individu dans une institution ne le prive-t-on pas d'une source de contacts humains indispensable et stimulante ? L'auteur ne nie pas les bienfaits d'un séjour limité ; mais il réaffirme les mérites d'une thérapie basée sur une vie sociale normale.

Plus encore, il revendique le droit à cette vie sociale. Lui-même travaille comme correcteur pour une imprimerie lausannoise. Cette profession, il l'aime et il s'y a donné à plein temps chez lui. Son rythme de travail est comparable à celui d'un ouvrier non handicapé. Cependant, son salaire n'atteint pas celui d'un de ses collègues. Pourquoi ? se questionne-t-il. Et il avoue ressentir dans l'offre d'un emploi à un handicapé de la pitié, comme

s'il s'agissait d'une aumône rendue, d'une faveur. Pourtant, Charles Bourgeois a besoin de son travail et il frémît à l'idée de ne plus pouvoir l'exercer s'il devait un jour entrer en institution. Pour l'instant, ce sont ses parents et sa sœur qui s'occupent de lui, handicapé à 80%.

Son travail, s'il lui procure une satisfaction personnelle, lui procure aussi les avantages d'une indépendance financière. Il lui assure le droit aux loisirs. Il peut ainsi satisfaire son amour des livres, de la musique. Dans ce domaine aussi, Charles Bourgeois réclame le droit le plus naturel : celui de pouvoir se distraire comme les autres, avec les autres. Pour en arriver là, long est encore le chemin. Nos architectes et urbanistes n'ont pas encore tous songé aux passagers de la chaise roulante.

Charles Bourgeois, sans fausse pudeur et sans impudeur, parle également de la vie sexuelle du handicapé. Il est sensible, lui aussi, au charme féminin et rêve comme tout le monde de fonder un foyer.

Dans cet admirable livre, Charles Bourgeois donne la preuve que la vie d'un handicapé peut être pleinement assumée. Il est une des exceptions, avouons-le, et ceci est grave. Car où se cachent les autres, tous ceux que l'on ne rencontre jamais ; comment notre société leur permet-elle de s'épanouir ? Encore aujourd'hui, elle rejette et néglige ce qui n'est pas jeune, normal et beau et l'oublie dans des ghettos. Et bien sûr, un ghetto vit parallèlement, ne se manifeste que très peu. Charles Bourgeois a lancé la bouteille à la mer, a fait un signe de la main en notre direction. Pour cela, je l'en remercie.

M.-M. Milhit-Luy.

Paroles de handicapé

Après le spécialiste, le handicapé physique prend la parole. Charles Bourgeois, dans son livre « Maman, qu'est-ce qu'il a le monsieur ? », dit sa vie, ses problèmes, ses indignations, ses espérances. Il décide de parler de lui, du handicapé entouré qu'il fut longtemps de personnes bien intentionnées mais ne répondant pas toujours à ses réels besoins. Premier étonnement, son avis ne coïncide pas en tous points avec celui des spécialistes, tant s'en faut.

Tout le monde acquiesce justement quand il est clamé : droit à la vie pour les handicapés ! Droit à la vie, bien sûr, mais à quelle vie ? A une vie diminuée, strophique parce que les muscles le sont ? Charles Bourgeois analyse son cas, semblable à beaucoup d'autres, avec attention, étonnement, avec humour parfois, mais toujours éclairé par une lucidité minutieuse. Puisqu'il nous entretient de sa vie, il nous en livre tous les aspects d'une façon sincère et discrète à la fois.

Il s'exclame devant certaines conséquences d'une politique sociale trop protectrice et par suite étouffante. Certes, l'in-

Rédacteur de la rubrique valaisanne :
Pierre-Marc Gabioud, route de Collombey 105, 1870 Monthey. Tél. (025) 4 68 70.

CONGRÈS SPR 1978

Un lieu et une date à retenir :

Fribourg, 18 novembre 1978

Un thème fondamental : le statut de l'enseignant

ARPEA

(Association romande pour la protection des eaux et de l'air)

A l'occasion de son assemblée générale, tenue à Genève le vendredi 14 avril, sous la présidence de M. François Lancoud, l'ARPEA a décerné des prix à quatre enseignants et à un groupe d'élèves. Ce sont : M. Daniel Chaignat, maître secondaire à Tramelan, qui a étudié avec sa classe le processus de l'épuration des eaux ; M. François Manuel (Lausanne), maître d'application aux classes de formation pédagogique, pour son activité en faveur de la protection de la nature ; M. Jean-Jacques Miserez, ingénieur-chimiste à Neuchâtel, pour sa thèse de doctorat consacrée à la géo-chimie des eaux du Karst jurassien ; M^{me} Nelly Meyll (Genève), qui avec ses élèves a procédé à des analyses et étudié la faune pour déterminer la pollution et le pouvoir d'autopurification de la rivière La Versoix.

La Ligue pour la propreté en Suisse envisage de créer un matériel d'instruction et des fiches de travail. Sollicitée de partici-

per à l'élaboration et à la diffusion de ces documents, l'ARPEA a désigné une commission d'étude.

Trois nouveaux membres ont été appelés au comité central : M. Angelo Rottemann, chef de l'Office cantonal de la protection des eaux du canton de Vaud ; M. Jean-Pierre Schnydrig, de La Croix-sur-Lutry, ingénieur à l'Institut du génie de l'environnement de l'EPFL ; M. Alain Zuber, de Noës (Valais), président du Groupe romand des exploitants de stations d'épuration (GRESE).

L'ARPEA a organisé en 1977, avec l'aide financière de l'Office fédéral de la protection de l'environnement — représenté au comité par l'ingénieur Della Bianca — des cours de formation pour le personnel chargé du contrôle des installations d'entreposage des hydrocarbures, et des cours destinés aux chefs de stations d'épuration.

A. P.

BIBLIOGRAPHIE

« Souvenirs d'André Chablotz »

Les enseignants romands n'ont certes pas oublié celui qui fut pendant de nombreuses années le rédacteur estimé de l'*« Educateur »*. Il fut en outre le fondateur de la Guilde de documentation, Octogénaire, André Chablotz a gardé de sa belle carrière de pédagogue le talent de raconter, d'expliquer, de faire revivre les épisodes de cette existence courageuse : orphelin à 13 ans, garçon de ferme aux gages de 50 francs par an, il entre à l'école normale en 1914... Les études, la première classe, la vie au village, les trains de réfugiés, les sociétés, il fait revivre tout cela d'une plume alerte, jetant un regard lucide, toujours bienveillant, sur les gens et les événements. Agrablement illustré, cet ouvrage constitue à la fois un document fidèle et un message tonique. Adolescence rude, mais non dépourvue de joies ; remous politiques, débuts de l'aviation, restrictions alimentaires, que d'événements dans cette existence fidèle et laborieuse !

Les chapitres de ce captivant ouvrage ont paru dans la revue *« Aînés »*.

A. P.

« Les Souvenirs d'André Chablotz ». En vente aux Editions Fred Lagnel, 1033 Cheseaux. Prix : Fr. 12.— franco.

Communiqué de la Radio romande

« RADIO-ACTIFS, » L'ÉMISSION POUR LES JEUNES,
FAITE PAR LES JEUNES, BIENTÔT LA 150^e ÉDITION !

Radio-actifs, l'émission pour les jeunes de 15 à 22 ans créée l'automne dernier par Bernard Pichon, s'achemine tranquillement, mais décidément, vers sa 150^e édition. Une gageure que la petite équipe enthousiaste du début a bien tenue ! Et les nouveaux éléments qui sont venus, depuis, la renforcer, n'ont pas fait long pour se mettre à la page...

Rappelons qu'à la base, l'idée de Bernard Pichon était de permettre aux jeunes talents en tout genre de s'exprimer — au micro plus particulièrement — et, à tous ceux qui le désiraient, de sortir de leur passivité. « Faire sa radio soi-même », l'idée a fait son chemin. Les enquêtes réalisées par Georges, Isabelle ou Jean-Luc sont devenues de plus en plus fournies ; outre les traditionnelles rubriques sur le jazz, le cinéma, les livres ou l'écologie, les interviews exclusives n'ont pas manqué, ni les sujets de controverse : débat sur

l'énergie nucléaire, problèmes financiers des étudiants et des apprentis en 1978...

Une seule ombre au tableau : de l'avis de tous les animateurs de l'émission, trop peu d'échos encore de la part de ceux qui, en première ligne, devraient se sentir concernés. Un peu trop de « radio-passifs », de ceux qui, trop vite, se laissent rebouter par les difficultés initiales, qui préfèrent rester dans leurs pantoufles ou n'osent exprimer leurs critiques et leurs suggestions.

Un grand appel donc à tous ceux-là : sortez carrément de l'ombre ou de votre réserve, ne ménagez ni vos commentaires, ni vos appréciations à l'équipe de **Radio-actifs**, qui, tous les soirs, du lundi au vendredi, vous attend à son rendez-vous, dès 19 h. 15, sur Radio Suisse romande 1.

Pour tout contact : Emission radio-actifs, Radio-TV Suisse romande, maison de la Radio, La Sallaz, 1010 Lausanne.

Huit jours pas comme les autres !

Voilà ce que le Camp junior offre cet été aux garçons de 11 à 17 ans. Sports, natation, jeux, ateliers, soirées, feux de camp. Mais aussi : une expérience de partage. Partage des problèmes de la vie, avec des amis du même âge, en toute franchise. Le tout dans une ambiance « comme ça » !

Le Camp junior aura lieu à Vaumarcus, au bord du lac de Neuchâtel, du 29 juillet au 5 août. Prix : 100 francs (réductions possibles).

BON

Pour des prospectus illustrés sur le Camp junior 78, à envoyer à Daniel Fritschy, Liotard 31, 1202 Genève.

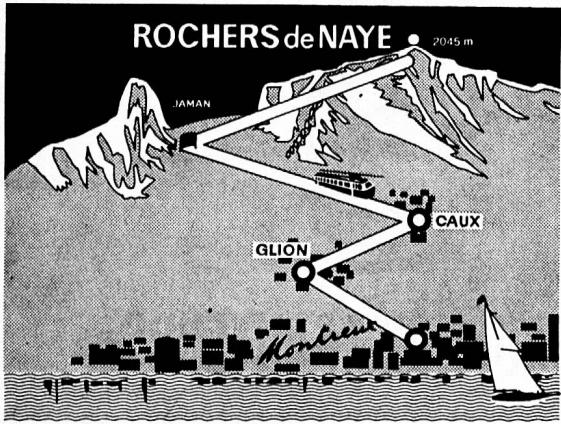
Nom, prénom :

Rue :

N° postal :

Lieu :

Nombre d'exemplaires souhaité :



Panorama le plus grandiose de Suisse romande 2045 m.

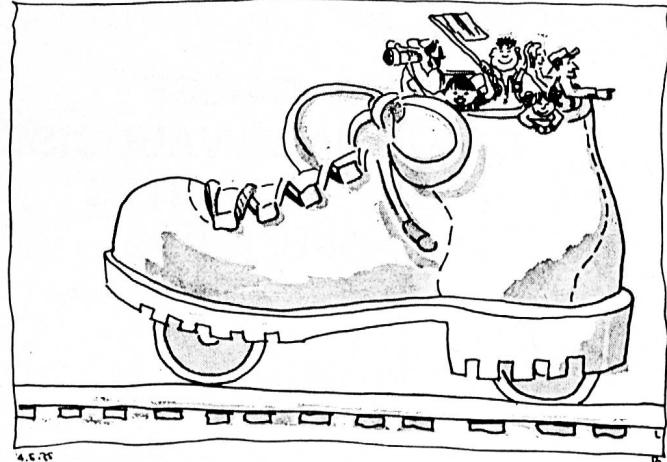
Nombreux circuits pédestres

Jardin alpin - Hôtel-restaurant

Film 16 mm couleur et prospectus à disposition

Chemin de fer
Montreux (ou Territet)
Glion - Caux - Jaman
Rochers-de-Naye
1820 Montreux Tél. (021) 61 55 22

MGN



Montreux - Les Avants/Sonloup - Château-d'Œx - Gstaad - Zweisimmen - Lenk.

Nombreux circuits combinés train / télécabine / car / marche.

Film 16 mm couleur et prospectus à disposition

Chemin de fer
MOB
MONTREUX-OBERLAND
BERNOIS
1820 Montreux Tél. (021) 61 55 22

OFFRE SPÉCIALE POUR LE CORPS ENSEIGNANT



Gaby MARCHAND chante pour les enfants

Disponible dès maintenant aux Editions LERINE, case postale 100, 1700 Fribourg 2. Tél. (037) 22 63 20.

Les partitions des 50 chansons des deux premiers disques de Gaby Marchand. (Poèmes et comptines de Vio Martin, Jacques Urbain, Monique Moncaire, Jean Cuttat, Emile Gardaz, Gil Pidoux, Philippe Moser et Gaby Marchand.)

Les 50 partitions sont en vente au prix de Fr. 30.—.

Egalement disponibles les disques et cassettes :

« **RENDEZ-MOI MES ROSES** » Do 55007
22 chansons au prix de Fr. 20.—.

« **VOICI L'HIVER** » Do 55015
28 chansons au prix de Fr. 20.—.

4 cassettes spéciales pour école :

une face chanson
une face play-back
la cassette au prix de Fr. 20.—.

Envoi contre remboursement ou facture selon désir, plus frais et port.

L'Eglise réformée française de Zurich

cherche

UNE DAME QUALIFIÉE DE LANGUE FRANÇAISE

(possédant diplôme d'institutrice, d'éducatrice, éventuellement d'assistante sociale, ou formation équivalente)

pour prendre en charge le Foyer accueillant pendant leur temps libre des adolescentes ou jeunes filles romandes en place à Zurich, et s'occuper de tâches diverses en rapport avec cet accueil.

Ce ministère de l'Eglise demande une grande disponibilité, de l'initiative, un caractère jeune, une vraie compréhension pour les problèmes des adolescentes, et du sens pratique (cuisine, bricolages, organisation des loisirs). Connaisances d'allemand souhaitables.

Salaire et prestations sociales selon le barème des paroisses de la ville de Zurich. Appartement de 3 pièces à disposition.

Entrée en fonction : début de l'été 1979.

**Pour une prise de contact, écrire au pasteur
F. Périllard, Sillerwies 23, 8053 Zurich.**

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par
l'Etat

Assure des rentes à tout âge
et aux meilleures conditions.

Renseignez-vous sur les nombreuses
possibilités qui vous sont offertes en vue de
créer ou de parfaire votre future pension de
retraite.



LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE ET D'ACCIDENTS

Contrôlée et garantie par
l'Etat

Assure aux meilleures conditions.

Assurances de base

Cat. A/H : couverture des frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers, ces derniers jusqu'à concurrence du forfait de la division commune.

Cotisation mensuelle :
hommes, dès Fr. 40.—
femmes, dès Fr. 42.—

Cat. B/C : indemnité journalière pour perte de gain dès le 1^{er} jour ou à des échéances différées.

Assurances complémentaires

Cat. HG : indemnité en capital, pour frais de traitement **en cas d'hospitalisation en privé** ;

Cat. HP : indemnité journalière en **cas d'hospitalisation en privé**, pour frais de chambre, de pension, etc.

Cat. ID : indemnités en capital en cas de décès et d'invalidité par suite d'accident.

Agences dans chaque commune.

**Direction : rue Caroline 11
1003 Lausanne
Tél. (021) 20 13 51**

07810
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
BERNE
3003

J
18201
18201

KNIE Zoo des enfants



RAPPERSWIL
au bord du lac de Zurich

DAUPHINS SAUTEURS...

dans le seul « daphinarium » de la Suisse.
Chaque jour plusieurs représentations du spectacle extraordinaire des dauphins, qui a lieu par n'importe quel temps.

Entre autres, plus de 400 animaux du monde entier, montées d'éléphants, de poneys, char avec chevaux, incubation ouverte au public.
Restaurant avec prix avantageux et places de pique-nique.

Ouvert chaque jour (ainsi que les jours fériés) de 9 à 18 h. (mai à août 19 h.).

Entrées collectives pour les écoles : enfants Fr. 1.50, adultes Fr. 4.—. Maîtres gratuit.

Renseignements : bureau du zoo, tél. (055) 27 52 22.

Maison de vacances

pour la jeunesse à Grächen, dans la vallée de Zermatt, 39 places dans des chambres à 2 ou 3 lits avec eau chaude et froide, possibilité de cuisiner ou pension complète, prix avantageux. Jugendheim Bergfriede, 3925 Grächen, tél. (028) 56 11 31.



VISITEZ LE FAMEUX CHÂTEAU DE CHILLON
A VEYTAUX-MONTREUX

Tarif d'entrée : Fr. 1.— par enfant entre 6 et 16 ans.
Gratuité pour élèves des classes officielles vaudoises, accompagnés des professeurs.

COLONIE « LE VILLAGE » 1874 CHAMPERY (VALAIS)

Libre en août avec ou sans pension.

112 places. Prix avantageux. Tél. (026) 2 30 30 / 01.
Ouvert toute l'année.